

Diplôme d'Etat Assistante de service social

L'insertion par le logement des personnes SDF :

« Jamais sans mon chien »

Isabelle GARCIA	Diplôme d'Etat Assistante de Service Social	IRTS de Basse-Normandie 11, rue Guyon de Guercheville 14 200 Hérouville Saint-Clair Centre d'Examen de Caen
Mémoire – DC 2 – Expertise Sociale		
Titre : L'insertion par le logement des personnes SDF : « Jamais sans mon chien ».		
<p><u>Résumé</u> :</p> <p>Il est très difficile de quantifier la proportion de personnes SDF accompagnées de chiens. Cependant, nous avons tous déjà pu faire le constat de ces duos, voire trios ou plus dans la rue, en remarquant que l'on ne voit jamais le maître sans son animal.</p> <p>Les conditions de vie sociales et médicales de ces personnes, les conduisent inéluctablement à un moment ou à un autre, vers les services sociaux : absence de logement, absence de ressources, santé fragilisée... Le propre de la profession d'assistant de service social est d'accompagner ces personnes ou ces familles dans leur parcours d'insertion. C'est pourquoi il peut s'avérer incongru pour un professionnel, d'avoir l'impression d'avoir à accompagner une personne mais aussi son chien. Pourtant, le chien représente auprès de ce public plus qu'un simple compagnon : il est l'être fidèle en toutes circonstances, celui qui ne trahira jamais, qui procure de la chaleur les nuits d'hiver... Toutes ces qualités attribuées par les personnes à leur animal, le rend un élément incontournable de leur situation. C'est à partir de cet instant que des incompréhensions entre les personnes et les professionnels peuvent faire leur apparition, notamment dans les services sociaux non spécialisés dans l'accueil du public SDF : le fait de ne pas considérer le chien dans son accompagnement social, est un frein à l'instauration de la relation de confiance. Par conséquent, l'accompagnement social tout entier peut être compromis.</p> <p>Cependant, on ne peut pas occulter que le chien semble rester un obstacle à l'insertion et surtout à l'insertion par le logement. Accéder au logement est un véritable parcours du combattant et la présence d'un chien peut représenter un obstacle supplémentaire aux yeux des travailleurs sociaux, des bailleurs... Dans ce cas, la solution serait-elle de mettre de côté l'animal, afin que les personnes aient des chances de trouver un logement ? Ou, est-il possible de concilier prise en compte de l'animal et insertion par le logement et comment ?</p>		
<p><u>Mots-Clés</u> : Accompagnement social, Activités Associant l'Animal (AAA), Exclusion, Insertion, Globalité, Logement, Personnes SDF, Relation Homme/Chien.</p>		

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I – PHASE PREPARATOIRE : CENTRES D’INTERÊT ET FORMULATION D’UNE QUESTION DE DEPART	2
<u>Chapitre 1 : Mon centre d’intérêt : le public SDF avec chien</u>	2
<u>Chapitre 2 : La question de départ</u>	3
PARTIE II – PHASE EXPLORATOIRE : APPROCHE PRAGMATIQUE ET DOCUMENTAIRE DE MON OBJET DE RECHERCHE	4
<i>Titre 1 : La pré-enquête</i>	4
<u>Chapitre 1 : Les buts de la pré-enquête</u>	4
<u>Chapitre 2 : Les objectifs de la pré-enquête</u>	4
<u>Chapitre 3 : L’échantillon de pré-enquête</u>	5
<u>Chapitre 4 : L’outil</u>	5
<u>Chapitre 5 : L’exploitation des entretiens</u>	5
5.1 : Les personnes SDF accompagnées d’un chien	5
5.2 : Les dimensions de la relation des personnes SDF avec leur chien	6
5.3 : Les difficultés singulières aux personnes SDF avec chien	7
5.4 : Analyse de la difficulté première des personnes SDF : le logement	9
5.5 : Les solutions apportées à ces difficultés	10
5.6 : Le rôle des assistants de services social dans l’accompagnement des personnes SDF avec un chien	11
CONCLUSION : Bilan de la pré-enquête	12
<i>Titre 2 : L’approche documentaire et théorique</i>	14
INTRODUCTION	14
<u>Chapitre 1 : Les personnes SDF</u>	14
1.1/ La notion d’exclusion	14
1.2/ La lutte contre les exclusions	17
1.3/ Comment devient-on SDF ? Le concept de capital selon Pierre Bourdieu	19

1.4 / La principale difficulté de la personne SDF : le logement	20
1.5/ Les personnes en grande errance et concept le d'asphaltisation de Sylvie Quesemand Zucca	23
<u>Chapitre 2 : Les liens entre les SDF et leurs chiens</u>	25
2.1/ Histoire du chien comme animal de compagnie	25
2.2/ Les différents rôles du chien auprès de l'homme et plus particulièrement auprès des personnes SDF	26
2.3/ Le chien : un compagnon facilitateur de la satisfaction des besoins selon la pyramide de Maslow	29
2.4/ La législation et l'animal de compagnie	30
<u>Chapitre 3 : Le travail et le rôle de l'assistante de service social</u>	32
3.1/ La déontologie en service social et son application auprès des personnes SDF	32
3.2/ Les personnes SDF et le service social : le concept de disqualification selon Serge Paugam	35
3.3/ Présentation des AAA et d'initiatives de travailleurs sociaux	36
 BILAN DES LECTURES	 39
 <u>BILAN INTERMEDIAIRE : LA PROBLEMATIQUE</u>	 40
 PARTIE III – L'ENQUÊTE COMPLEMENTAIRE : DE LA FORMULATION DES HYPOTHESES A L'OUTIL	 42
 <u>Chapitre 1 : les hypothèses</u>	 42
<u>Chapitre 2 : Définition des concepts clés pour une meilleure compréhension des hypothèses</u>	42
<u>Chapitre 3 : Détermination du champ de l'enquête et construction de l'échantillon</u>	44
3.1 /La détermination du champ de l'enquête	44
3.2 / Le public interrogé	44
<u>Chapitre 4 : Elaboration de l'outil</u>	44
4.1 : Choix de l'outil	44
4.2 : La construction de l'outil	45
 PARTIE IV – LES PRECONISATIONS EN TERME D'INTERVENTION ET D'ACTION SOCIALE	 46
 CONCLUSION GENERALE	 50

ANNEXES	51
Annexe 1 : outil de pré-enquête	52
Annexe 2 : pyramide des besoins d'Abraham Maslow	55
Annexe 3 : outil d'enquête complémentaire	56
BIBLIOGRAPHIE	58

INTRODUCTION GENERALE

Ce mémoire porte sur l'accompagnement social des personnes Sans Domicile Fixe (SDF) avec un ou des chiens. J'ai hésité avant de confirmer le choix de ce sujet, parce que j'avais plusieurs appréhensions : ce sujet serait-il pris au sérieux ? Vais-je réussir à me documenter convenablement et à rencontrer des professionnels acceptant de répondre à mes questions ?

De plus, même si ce choix était fondé sur des centres d'intérêts qui me tenaient à cœur et des constats effectués lors de ma formation, je ressentais une grande incertitude sur les directions vers lesquelles je voulais et surtout pouvais me diriger. Cependant, je ne me rendais pas compte aussi de toutes les richesses que je pourrais découvrir.

Tout d'abord, il est important pour moi de préciser le public concerné par ce mémoire. Il traite des personnes SDF en grande errance. En effet, on distingue deux groupes de personnes SDF accompagnées de chien : le premier est représenté par des jeunes adultes, vivant en groupe, voyageant parfois, et dont le chien représente une marque d'appartenance. Le second englobe plutôt des personnes en grande errance, souvent dans la rue depuis des années et dont le chien représente presque le seul compagnon. C'est sur ce second groupe que mon travail de recherche portera. J'ai effectué un choix car chacun de ces groupes n'a pas la même dynamique dans sa relation à l'animal. De ce fait, la réflexion sur l'accompagnement social et la méthodologie sur ces deux groupes auraient été différentes.

Ensuite, on pourra constater que petit à petit, ce travail portera plus spécifiquement sur le travail d'insertion par le logement de ces personnes avec chien. En effet, la définition même du sigle SDF indique que la principale caractéristique sociale de ce public est d'être sans logement. C'est pourquoi ce thème s'est imposé tout au long de mon travail, d'autant plus que le chien peut représenter un frein supplémentaire à l'accès au logement.

Pour présenter ce mémoire, je commencerai d'abord par expliquer les raisons du choix de son objet, desquelles découle ma question de départ. C'est à partir de ce moment que tout le travail de recherche commence concrètement, avec la phase exploratoire. Je retranscrirai alors le compte-rendu de ma pré-enquête, résultat de mes entretiens avec les professionnels que j'ai choisi de rencontrer pour former mon échantillon. Ensuite, viendra la partie documentaire qui m'a permis et permettra au lecteur de ce travail, d'obtenir des informations plus théoriques ou journalistiques, indispensables à la compréhension de mon sujet et de ses enjeux. C'est alors que suivra ma problématique issue de la phase exploratoire dans son ensemble, à partir de laquelle découleront mes hypothèses. Enfin, viendront les préconisations s'appuyant sur toute la démarche méthodologique de ce mémoire ainsi que sur mes réflexions et mon positionnement professionnel.

PARTIE I - PHASE PREPARATOIRE : CENTRES D'INTERETS ET FORMULATION D'UNE QUESTION DE DEPART

Chapitre 1 : Mon centre d'intérêt : le public SDF avec chien

Tout au long de ma formation, j'ai compris que mon intérêt portait plutôt vers l'accompagnement social des personnes en phase d'exclusion ou déjà « exclus » d'une manière ou d'une autre : personnes SDF, personnes incarcérées... Parallèlement, à un niveau plus personnel, je porte un réel intérêt pour les chiens et plus particulièrement sur la relation qu'ils entretiennent avec l'homme. C'est pourquoi je me suis tournée vers un sujet qui me permettait de prendre en compte ces deux dimensions. De plus, certains événements de mon parcours m'avaient déjà amenée à réfléchir sur la question du lien entre les personnes SDF et leur chien, mais pas d'un point de vue professionnel. Bien évidemment, mon parcours de formation ainsi que des constats professionnels lors de mes stages ont alimenté mes réflexions.

Le centre d'intérêt à l'origine de mon mémoire est donc la relation des personnes SDF avec leur chien. Etant en formation assistante de service social, le second centre d'intérêt qui a émergé, c'est l'accompagnement de ce public cible. En effet, il est fréquent de constater qu'une partie des personnes SDF est accompagnée d'animaux de compagnie, représentés pour une grande majorité par des chiens. La situation de ces personnes rend la relation qu'elles entretiennent avec leur animal singulière : elle est souvent très forte, encore bien plus que la relation traditionnelle qui unit un chien à son maître, puisque comme on le verra plus tard, le chien n'occupe pas seulement l'habituel rôle de compagnon.

Pourtant, j'ai pu constater à différentes reprises lors de mes stages que cette relation si forte soit-elle, peut créer certains obstacles lors d'un accompagnement créant une incompréhension entre le travailleur social et le maître, voire entre le travailleur social et le chien. En effet, selon la sensibilité des travailleurs à cette question de l'attachement entre un individu et son animal de compagnie, les interventions et les manières de considérer les situations étaient différentes. Par exemple, les professionnels peu sensibilisés sur ce sujet et donc n'en cernant pas les enjeux, avaient tendance à mettre le chien totalement de côté dans leur accompagnement, voire pouvaient désapprouver ouvertement cette relation. A ce moment, mon constat était le même dans toutes les situations que j'avais pu observer : le fait de considérer le chien seulement comme un obstacle au bon fonctionnement de l'accompagnement, compromettait la relation de confiance entre la personne et le professionnel, voire l'accompagnement tout entier. Dans certains cas, il arrivait même que la personne s'offusque et ne se représente plus du tout au service social. C'est à partir de ce moment que j'ai entrevu les enjeux de la prise en compte de l'animal dans un accompagnement social auprès des personnes SDF avec chien. Si les personnes ne revenaient pas au service, c'est que d'une certaine manière la tentative d'accompagnement avait échoué.

Parallèlement, je me suis aperçue que ces dernières années, la question de la reconnaissance du statut des animaux de compagnie dans le travail social est de plus en plus importante. Des articles de périodiques ou encore des reportages télévisés sur ce sujet se multiplient. Cela m'a conforté dans mon choix et j'ai décidé de participer à mon niveau dans les recherches qui peuvent être conduites dans ce domaine.

C'est donc la détermination de mes centres d'intérêts, alimentée par les constats que j'ai pu observer qui furent à l'origine de mon travail de recherche.

Afin de clarifier la suite de mon travail, je tiens à vous préciser ce que j'entends par « personnes SDF ». En effet, je me suis aperçue tout au long de ma recherche que quand on demande à différentes personnes ce qu'elles entendent par personne SDF, les définitions émises sont rarement les mêmes. Certes, chaque réponse dénote une absence de logement personnel. Cependant, on entendra parler de « clochards », de « vagabonds », de « laissés-pour-compte », de « zonards », de « travellers »... En fait, le terme de personne SDF contient toutes ces catégories de personnes. Seulement, des différences de modes de vie ou de connotations plus ou moins positives sont attribuées à chacun des sous-groupes.

Le terme de SDF implique moins de connotations péjoratives que les désignations telles que « clochard », « vagabond »... Cependant, l'usage banalisé, voire institutionnalisé de la notion SDF démontre la normalisation des situations d'errance.

Chapitre 2 : La question de départ

La formulation de ma question de départ découle de mes réflexions précédentes concernant mes centres d'intérêts et les constats observés à leur sujet. Saisir les enjeux de la relation que les personnes SDF entretiennent avec leur chien, me permettrait de les confronter aux possibilités d'un accompagnement social adapté. Il fallait tout d'abord que je m'informe de la nature de ces liens. C'est pourquoi ma question de départ est la suivante :

« Quels liens la personne SDF construit-elle avec son chien ? »

On peut constater que cette question de départ est très large. Cependant, à ce moment de ma réflexion, je n'avais pas encore d'idée précise sur les directions que je pouvais prendre. C'est pourquoi, je décidai qu'en premier lieu, il serait plus intéressant de m'interroger sur les liens qui existent entre les personnes SDF et leur animal, afin de mieux les comprendre, et ainsi dégager le problème central. De cette manière, je pourrais engager une réflexion professionnelle sur le sujet et proposer finalement des moyens d'action adaptés.

PARTIE II – PHASE EXPLORATOIRE : APPROCHE PRAGMATIQUE ET DOCUMENTAIRE SUR MON OBJET DE RECHERCHE

Titre 1 : La pré-enquête

Chapitre 1 : les buts de la pré-enquête

Les buts de ma pré-enquête permettent d'explicitier la méthodologie de mon mémoire. En effet, en suivant les buts recherchés, je pourrai mettre en application la méthodologie, afin d'organiser ma recherche. Même si j'ai bien une question de départ, on peut constater qu'elle reste tout de même large. Une multitude de questionnement peut résulter de cette question. Cette pré-enquête aura donc pour but principal de m'aider à affiner mon objet de recherche en cernant les éléments pertinents de mes centres d'intérêt. De cette manière, je pourrai répondre à ma question de départ et faire émerger un problème central sur lequel portera la suite de ce travail.

De ce but principal découlent les buts secondaires :

- confronter mes représentations sur ce sujet à la réalité transmise par les professionnels,
- me permettre de faire une expertise des liens qui existent entre les personnes SDF et leur chien,
- mieux comprendre ces liens et ce qu'ils impliquent,

A partir de toutes ces informations, un nouveau but s'amorce : celui de mieux cibler ma recherche documentaire en fonction des informations qui me manqueront, celles qui me sembleront pertinentes à approfondir et celles dont il sera nécessaire de les mettre en lien avec des références théoriques.

Chapitre 2 : les objectifs de la pré-enquête

Les objectifs de la pré-enquête vont permettre de clarifier ses champs. Préciser ces objectifs revient à tracer la trame de sa recherche en énonçant les points à aborder. Pour cela, ils sont déclinés en thèmes et en sous-thèmes.

Voici les objectifs de ma pré-enquête :

- recueillir des informations générales sur les personnes SDF qui ont un ou des chiens,
- recueillir des informations sur la relation que les personnes SDF entretiennent avec leur chien,
- recueillir de l'information sur les difficultés que rencontrent les personnes SDF par rapport au fait qu'elles aient un ou des chiens,
- recueillir de l'information sur l'analyse de ces difficultés,
- recueillir de l'information sur les solutions apportées aux difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'elles entretiennent avec leur chien,

- recueillir de l'information sur le rôle de l'assistant de service social dans l'accompagnement des personnes SDF avec chien.

Chapitre 3 : L'échantillon de la pré enquête

Afin de construire mon échantillon de pré-enquête, j'ai envisagé deux objectifs. Etant élève assistante de service social, le premier était d'interroger essentiellement des professionnels de cette même formation, afin de ne pas me disperser et de cibler ma recherche à l'intervention des assistants de service social (ASS) dans ce domaine. Ensuite, le second était de pouvoir interroger des professionnels spécialisés ou non dans l'accompagnement des personnes SDF, afin de me rendre compte s'il existait des divergences de points de vue et de méthode d'intervention.

Voici les personnes interrogées en fonction de ces deux exigences :

Professionnels spécialisés :

- une assistante de service social exerçant à « La Boussole » à Caen, centre d'accueil de jour de personnes SDF,
- un assistant de service social exerçant au Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) à Caen.

Professionnels non spécialisés :

- une assistante de service social exerçant au Service d'Accueil pour les Jeunes en Difficulté (SAJD) à Caen,
- une vétérinaire ayant travaillé sur un projet sanitaire et social sur la région Caennaise en partenariat avec l'association « Vétérinaire pour tous ».

Personnes ressources contactées par téléphone :

- une assistante de service social exerçant au Conseil Général sur la circonscription de Caen Sud (non spécialisée).

Chapitre 4 : l'outil de pré-enquête (Cf Annexe 1)

Pour effectuer cette pré-enquête, j'ai choisi d'utiliser une grille d'entretien, me permettant de recueillir des données qualitatives. Les questions sont semi-directives afin de maintenir un fil directeur dans l'échange tout en permettant aux personnes de s'exprimer.

Chapitre 5 : L'exploitation des entretiens

5.1 : Les personnes SDF accompagnées d'un chien

Proportion de personnes SDF avec chien : en rencontrant les professionnels pour cette pré-enquête, j'ai pu comprendre qu'il était très difficile de quantifier les personnes SDF avec chien(s). Chaque service n'a pas les mêmes estimations, puisque le SAJD ne suit que les jeunes de 18 à 25 ans, le

CAO en plus de l'accompagnement social qu'il effectue est également une adresse postale et la Boussole est un centre d'accueil de jour. Les estimations varient donc de moins de 5% pour le SAJD à plus de 15% pour le CAO amené à rencontrer une plus grande part de cette population. Ces chiffres ne sont donc pas avérés : ils ne sont que le fruit d'une simple observation par les professionnels des différents services.

Sexe : déjà, il est important de noter qu'il y a plus d'hommes qui vivent dans la rue que de femmes. Selon l'ASS de la Boussole, autant de femmes que d'hommes auraient des chiens. Ce constat est plus modéré par l'ASS du CAO qui constate qu'en général, ce sont plutôt les hommes qui sont accompagnés d'un animal ; les femmes trouveraient plus facilement un hébergement. De ce fait, elles prennent moins facilement un chien qui pourrait réduire leurs chances d'y accéder. De plus, les personnes accompagnées de chiens sont bien souvent des personnes avec plusieurs années d'errance derrière elles. Les femmes restant moins longtemps dans la rue sont donc moins concernées. Cependant, celles qui ont un chien sont en effet des femmes qui vivent depuis longtemps dehors.

Genre de chien qu'ont les personnes SDF : tous les professionnels que j'ai rencontrés sont d'accord pour dire que les chiens qui appartiennent aux personnes SDF sont issus du mélange de plusieurs races. De ce fait ce sont des chiens très résistants grâce à un capital génétique diversifié. Mais pourquoi le choix de ces chiens appelés communément des « bâtards » ? On peut déjà dire que la plupart du temps, les chiens de race sont coûteux, donc non accessibles aux personnes SDF. Cependant, on peut aussi émettre l'hypothèse, dans une dimension plus psychologique, que la personne SDF se tourne plus naturellement vers ces chiens qui parfois, comme eux, n'ont pas de filiation bien définie. Toutefois, on peut observer dans ces chiens qui accompagnent les personnes SDF, des croisements de races de chiens de défense ou de sécurité, qui sont des chiens imposants. Néanmoins, d'après l'ASS du CAO cette observation est de moins en moins véritable du fait des problèmes et des lois qui existent autour de ces races de chiens.

D'après les travailleurs sociaux des services spécialisés que j'ai pu rencontrer, les chiens des personnes SDF sont pour la grande majorité des chiens très sociables car ils sont fréquemment entourés. De ce fait, ils ne sont pas agressifs envers eux.

5.2 : Les dimensions de la relation des personnes SDF avec leur chien

La dimension affective : elle est sûrement la dimension principale qui caractérise la relation entre une personne SDF et son chien. Cette dimension existe d'ailleurs entre n'importe quel maître et son animal. Seulement, tous les professionnels interrogés expliquent que la dimension affective entre une personne SDF et son chien est très forte. En effet, une personne qui a un chien recherche, de manière générale, un compagnon qui donne et reçoit de l'affection. La personne SDF passe toute la journée et toute la nuit avec ce chien ce qui intensifie alors les liens. De plus, les personnes SDF ont souvent connu des situations d'abandon et de trahison. Le chien représente donc un confident qui ne

trahira pas, un être qui les accompagnera quelle que soit la difficulté, qui les aimera toujours sans condition...

La dimension physique : le chien sert de garde du corps à son maître, d'où quelquefois le choix de chiens imposants et souvent de défense. En effet, le chien donne une présence rassurante au maître et les personnes SDF sont moins sujettes aux agressions ou aux vols. Ceci est observable quand une personne dort dans la rue où quand elle est sous l'emprise de l'alcool. Le chien se couche souvent près de son maître et montre de l'agressivité envers les individus qui passent près d'eux. Il semblerait que même les amis de la personne peuvent approcher mais ne peuvent pas toucher le maître sans menace du chien. Si le maître est éveillé, le même chien n'aura pas le même comportement. Cette surveillance permet au maître une meilleure qualité de sommeil.

La chaleur est aussi un élément important : beaucoup de SDF expliquent que le chien sert de « chauffage » les nuits d'hiver.

Autres dimensions : les assistants sociaux de la Boussole et du CAO m'ont fait part d'autres aspects qu'ils ont pu relever dans les relations entre une personne SDF et son chien :

- Ils constatent une très forte compréhension entre les deux êtres. Selon le travailleur social du CAO, « les sollicitations et réactions du chien servent de guide de conduite à la personne ».
- Il semblerait que de mendier avec un chien soit un peu plus lucratif. Les personnes seraient donc plus généreuses envers une personne SDF qui a un chien.
- Le chien sert également de facteur favorisant les relations avec les personnes non SDF. L'ASS de la Boussole l'explique : « On parle plus facilement du chien que de l'homme. En fait, on parle de l'homme au travers du chien ».
- Enfin, voici une dernière dimension moins positive de la relation d'une personne SDF avec son chien : le chien dans le rôle de bouc émissaire. L'animal auprès d'une personne SDF occupe tous les rôles que devrait remplir un « groupe social ». Le chien est présent dans les situations de bonheur et dans les situations les plus critiques (qui sont en général assez nombreuses) : il est le seul à être présent et donc le seul à essayer la mauvaise humeur, la colère, voire la haine de son maître. Cela se traduit par une maltraitance (violence verbale, coup...) de la personne qui d'une certaine manière se « défoule » sur son animal. On peut cependant constater que soit le chien est extrêmement soumis, soit il fuit, laisse son maître se calmer et revient après une certaine durée auprès de lui.

5.3 : Les difficultés singulières aux personnes SDF avec chien.

Les représentations de la population envers les personnes SDF avec chien : c'est une difficulté que j'avais envisagée par rapport à mes représentations. Finalement, il se révèle après cette pré-enquête que ce n'est pas une difficulté directe. En effet, comme on peut le noter précédemment, le chien serait plutôt un élément facilitateur de contacts avec la population. De plus, comme je l'ai indiqué

précédemment, il semblerait que mendier avec un chien favorise la générosité des passants. Il existe cependant une difficulté : lorsqu'une personne SDF se place près d'habitations, cela peut créer des difficultés, parce que les habitants craignent de circuler devant le chien qui bien souvent n'est pas tenu en laisse.

Les difficultés liées à l'hébergement d'urgence : on entre ici dans la difficulté majeure que rencontrent les personnes SDF du fait d'avoir un chien. Très peu de structures d'hébergements acceptent les chiens. Les raisons sont multiples : les foyers ne sont pas adaptés à l'accueil des animaux, pour des raisons d'hygiène, pour les dégâts que cela pourrait occasionner, pour éviter les bagarres entre chiens... De ce fait, si une personne SDF se voit proposer un hébergement d'urgence ou un foyer, c'est la majorité du temps sous condition de s'y rendre sans son chien. Les personnes refusent alors cette solution pour ne pas se séparer de leur animal.

Cela va même plus loin. Sur Caen par exemple, certains foyers sont équipés de chenils comme le Cap Horn. Là encore, les maîtres refusent d'y aller, car ils refusent que leur chien se trouve en cage : ils préfèrent donc rester dans la rue. L'ASS de la Boussole explique avec humour que le problème pourrait être pris à l'envers : « Il faudrait des chenils qui accueillent les propriétaires ». Dans cette ville, deux structures accueillent les chiens dans les chambres : la Charité (mais avec très peu de places) et un hôtel du 115.

Les difficultés liées à l'accès au logement : elles sont un peu de même nature que les difficultés liées à l'hébergement d'urgence. Il est très difficile d'accéder à un logement lorsqu'on est propriétaire d'un chien, souvent de grosse taille. Les propriétaires des logements préfèrent accepter une personne sans chien car accepter un animal signifie qu'il y aura peut-être des dégâts dans le logement et une mésentente avec les voisins qui ont peur des chiens.

Cela nous amène à une difficulté majeure concernant le logement dont m'a fait part l'ASS du CAO : c'est la difficulté de l'adaptation du chien au fait d'être enfermé dans un logement. Selon lui, il est arrivé plusieurs fois que des personnes SDF, pour qui un logement avait été trouvé, le quittent parce que leur « chien ne s'y plaît pas ». Les chiens de SDF sont habitués depuis qu'ils sont chiots à vivre dans la rue, dehors, sans espaces limités... L'ASS du CAO explique que « toutes ces peurs du chien sont transmises au maître et remet en question son bien-être à vivre dans un logement ». Le fait d'arriver dans un logement crée un malaise chez le chien qui cherche à s'enfuir dès qu'il le peut ou qui le pousse à commettre beaucoup de dégradations dans celui-ci. Il n'est donc pas rare que certaines personnes préfèrent retourner à la rue du fait de voir leur chien malheureux. Apparemment, c'est un phénomène qui ne se retrouve pas lorsque la personne est accueillie en hébergement d'urgence. Le chien serait habitué à ce cas de figure et il sait que le lendemain il retourne dehors : il profite donc de cette nuit « au chaud » sans créer de problèmes.

Les difficultés financières : c'est une difficulté que j'avais envisagée dès le début et elle s'avère moins forte que ce que j'avais imaginé. Je pensais à une difficulté financière en termes de nourriture

pour le chien et de soins vétérinaires. Pour ce qui est de la nourriture, les chiens mangent ce qu'ils trouvent dans les poubelles de la ville. Pour les soins vétérinaires, il est vrai que cela peut représenter des coûts importants surtout que les personnes SDF sont très soucieuses de soigner leur animal si besoin est. Mais il semblerait qu'ils connaissent rapidement « vers quel vétérinaire se tourner et savent également bien négocier avec eux leurs frais », comme l'explique l'ASS du CAO. D'autres difficultés ont pu être constatées par les professionnels interrogés.

Les autres difficultés :

- *Difficulté d'hygiène* : il arrive parfois par exemple que le chien et le maître mangent directement la même alimentation (un sandwich par exemple).
- *Difficulté avec les forces de l'ordre* : comme cité précédemment, les chiens des personnes SDF sont souvent issus de croisement entre chiens de catégories 2 ou 1 (chien de défense ou chien de combat). De ce fait, ce sont des chiens qui doivent être tenus en laisse et même parfois muselés. Comme ce n'est pas le cas pour la grande majorité, cela crée des tensions avec les forces de l'ordre qui font respecter ces lois. Parfois, des maîtres se voient retirer leur chien.

5.4 : Analyse de la difficulté première des personnes SDF : le logement

Concernant les difficultés que rencontrent les personnes SDF par rapport à la relation qu'elles entretiennent avec leur chien, on peut voir que les principales sont l'accès à un hébergement et l'insertion par le logement. La cause principale à ces difficultés que l'on a pu relever, c'est le refus des personnes à se séparer de leur animal. Je me suis donc, dans cette partie, concentrée essentiellement sur cette difficulté. Deux hypothèses ressortent quant au refus des personnes à se séparer de leur chien :

- Le parcours d'une personne SDF est souvent parsemé de situations de ruptures ou d'abandons très difficiles à vivre. Ces situations portent sur les personnes qui normalement les avaient sous leur responsabilité (famille, institutions...). De ce fait, il est possible d'émettre l'hypothèse que les personnes SDF qui ont leur animal sous leur propre responsabilité, font tout ce qu'elles peuvent pour ne pas reproduire cette situation d'abandon envers lui.
- Très fréquemment, le refus des personnes SDF à se séparer de son animal a pour conséquence de ne pas accéder à un logement et donc de rester à la rue. Ici, on peut se demander si finalement l'animal ne sert pas de prétexte pour rester vivre dans la rue : beaucoup de personnes SDF avec chien sont souvent des personnes connaissant l'errance et la rue depuis plusieurs années. De ce fait, cette vie peut être devenue leur mode de fonctionnement avec ses repères propres. Proposer à ces personnes une nouvelle vie dans un logement peut donc être vécu comme angoissant : tout ce qu'elles ont connu, leurs habitudes seraient remises en question. Quelques exemples décrits par l'ASS du CAO peuvent venir illustrer cette hypothèse : certaines personnes SDF avancent qu'elles ne peuvent accéder à un logement à cause de leur chien. Elles refusent systématiquement qu'on les

aide dans une démarche d'insertion prétextant qu'elles ne peuvent laisser leur animal le temps d'un rendez-vous. Il arrive également que des personnes hébergées par le 115 en hôtel, adoptent un chien tout en sachant qu'ils sont interdits : de ce fait, leur hébergement est compromis puisque la majorité des hôtels ne les accueille pas.

5.5 : Les solutions apportées à ces difficultés

Les solutions qu'apportent les personnes SDF : concernant les difficultés liées au fait d'avoir un chien 24 heures sur 24, les personnes SDF trouvent parfois des solutions. On peut par exemple noter que lorsqu'elles ont un rendez-vous (administratif, social, pour l'emploi...), il est rare qu'elles puissent y aller avec leur chien. Dans ce cas, elles confient leur animal en garde à des « copains de rue » habitués à leur animal, pendant le temps du rendez-vous. C'est la même chose pour bénéficier d'un hébergement d'urgence. Lorsque le froid et la fatigue deviennent insupportables, il arrive que les personnes confient leur compagnon le temps d'une ou deux nuits à une connaissance, afin de pouvoir bénéficier un peu de l'hébergement d'urgence. Enfin, à un niveau financier comme on le disait plus haut, ils s'adaptent en faisant preuve de capacités de négociation avec les vétérinaires afin de pouvoir entretenir leur animal convenablement.

Les solutions des structures d'hébergement : on peut noter que certaines structures prennent en considération le compagnon de la personne SDF. Quelques-unes sont équipées de chenils pour accueillir les animaux ce qui démontre un réel souci de leur part. Pourtant, on s'est rendu compte que finalement ces chenils étaient très peu utilisés car les maîtres refusent de laisser leur chien en cage. D'autres structures acceptent même d'accueillir les chiens dans les chambres de leur maître : c'est une pratique encore très peu développée et très peu de personnes peuvent accéder à ce service. Cependant, il semblerait qu'il n'y ait pas de problèmes à noter dans cette organisation.

Les solutions des associations : il existe des associations qui prennent en considération la relation entre les personnes SDF et leur chien. La Société Protectrice des Animaux (SPA) notamment, accepte de garder temporairement des animaux et de les nourrir gratuitement lorsque les propriétaires sont SDF.

Il existe également l'association « Vétérinaire pour tous », qui est une association composée de vétérinaires soucieux de soigner tous les animaux quelles que soient les ressources de leurs maîtres. Pour cette pré-enquête, j'ai pu rencontrer une vétérinaire membre de cette association. Elle m'explique que l'association fonctionne grâce à une convention signée avec la mairie de la ville concernée, qui prend en charge une partie des frais des soins des animaux. Les frais de consultations et de soins se calculent alors selon les ressources des personnes, voire peuvent se chiffrer à un euro symbolique. En effet, l'association attache de l'importance à ce qu'il y ait une participation du propriétaire afin de le responsabiliser.

5.6 : Le rôle des assistants de service social dans l'accompagnement des personnes SDF avec un chien

Les potentiels des personnes SDF avec chien : les potentiels des personnes SDF avec chien sont multiples par la relation qu'elles entretiennent avec leur animal, même si le chien peut représenter un frein dans l'insertion de la personne. Une personne avec un chien se sentira beaucoup moins seule. Elle a un compagnon à tous les instants, dans toutes les circonstances. Le chien permet donc à son maître d'appartenir à un groupe hiérarchisé dans lequel il se sent responsable de son animal. Il arrive parfois que le chien soit confié ou prêté à des compagnons de rue, même pendant quelques semaines : cependant, un seul maître est finalement reconnu.

Le chien devient en même temps une raison d'exister : il est un élément de responsabilisation parce qu'il faut s'en occuper, le soigner, le nourrir, lui donner de l'affection... De ce fait, le chien donne de l'importance à son maître puisque son existence dépend de lui : c'est un facteur de valorisation et même parfois une raison de « continuer à vivre ».

Le choix de la prise en compte de cette relation dans l'accompagnement social : parmi les professionnels que j'ai rencontrés, j'ai pu constater différents points de vue et différentes manières d'intervenir auprès de ces personnes, ce qui fut très intéressant et m'a permis de confronter les réalités de chacun suivant les services sollicités.

Le CAO et la Boussole sont deux structures dont les équipes de travailleurs sociaux prennent en compte la relation entre les personnes et leur animal. Chaque travailleur social fait bien sûr avec sa sensibilité et son attrait pour l'animal. Chacun est différent mais dans ces deux services, aucun travailleur social ne refuse d'accepter les chiens. D'après l'ASS de la Boussole, les services spécialisés dans l'accompagnement du public SDF prennent plus facilement en compte le chien dans leur accompagnement, du fait qu'ils sont plus sensibilisés : elle explique « qu'ils sont sensibilisés car ils connaissent le problème ». Il semblerait en effet, que les professionnels des services moins spécialisés, comme le service social du Conseil Général par exemple, prennent beaucoup moins en compte le compagnon de la personne, parce qu'ils sont moins sensibilisés quant au rôle du chien auprès des personnes SDF. C'est d'ailleurs ce que j'avais moi-même pu constater lors de mon stage de première année, et qui m'avait orienté vers le choix de ce thème pour le mémoire.

Le SAJD est un service qui a choisi de ne pas inclure le chien dans l'accompagnement des personnes pour une principale raison : c'est un service dont une des grandes missions est d'accompagner les personnes vers l'accès au logement. Comme on a pu le voir, l'accès au logement est la principale difficulté des personnes SDF et qui plus est avec chien. Le service a donc fait le choix d'aider en priorité les personnes sans chien, ceux-ci représentant un obstacle trop conséquent soit à l'obtention d'un logement, soit à cause des dégradations qu'ils peuvent causer à celui-ci. C'est pourquoi à l'heure actuelle, l'ASS du SAJD me disait qu'elle accompagnait peu, voire pas de

personnes avec chien. En effet, dès que ces personnes se rendent compte que leur animal n'est pas un élément pris en compte, ils ne reviennent pas au service.

Les raisons de la prise en compte de cette relation dans l'accompagnement social : que ce soit l'ASS de la Boussole ou celui du CAO, ils sont d'accord pour dire que le chien est un « moyen d'entrer plus facilement en communication » avec les personnes. De même, l'ASS du CAO s'est rendu compte également que le chien peut tempérer la communication : « Quand la personne s'énerve, on peut recentrer sur le chien ». Cela permet en général de calmer la personne.

De plus, ces professionnels constatent que la prise en considération de l'animal dans leur accompagnement social facilite leur relation avec les maîtres : le fait de prendre en compte le chien montre aux personnes que l'importance de leur compagnon est comprise. De ce fait, l'instauration de la relation de confiance est plus aisée.

BILAN DE LA PRE ENQUETE

1/ Bilan par rapport aux buts

Je pense que cette pré-enquête m'a réellement permis d'affiner mon objet de recherche en répondant à ma question de départ. Grâce à cette méthodologie, je connais de manière plus concrète la nature des liens qu'une personne SDF construit avec son chien. J'ai pu mettre en évidence les éléments importants de cette question, ce qu'ils impliquent et ce que je peux en faire dans une recherche d'expertise sociale. On peut s'apercevoir que le thème du logement auquel le chien semble faire obstacle, apparaît comme problème central par rapport à ma question. C'est pourquoi il sera impératif pour la suite de mon travail de prendre ce nouveau thème en considération.

J'ai pu être confortée dans certaines de mes représentations, sur l'importance de la dimension affective par exemple. A l'inverse, j'ai pu m'apercevoir que certains éléments me manquaient comme le chien dans le rôle du bouc émissaire ou encore le chien dans le rôle de prétexte pour rester à la rue.

A partir de tout cela, je vais désormais envisager ce que j'attends de ma recherche documentaire en présentant l'énonciation de ses buts. Je pense partir maintenant des informations qui me manquent dans cette pré-enquête, de celles que j'aimerais approfondir ou confronter à des éléments théoriques.

2/ Bilan par rapport aux objectifs

Les objectifs énoncés m'ont effectivement permis de clarifier les champs sur lesquels je voulais échanger avec les professionnels. J'ai pu récolter des informations sur les personnes SDF avec chien, sur la relation qu'elles entretiennent avec leur animal, sur les difficultés qu'impliquent

cette relation et sur les solutions apportées par les personnes elles-mêmes ou par les professionnels ou associations intervenant auprès de ce public. Recueillir toutes ces informations m'a permis de mieux comprendre la nature des liens qui existent entre une personne SDF et son chien. Les difficultés et les solutions rapportées par les professionnels m'ont plongée dans la réalité de mon thème et de mon sujet.

Ensuite, j'ai pu insérer le rôle du service social en demandant aux professionnels leur opinion, leurs impressions, leur positionnement professionnel sur cette question. J'ai ainsi constaté que les professionnels des services spécialisés de Caen, avaient l'habitude d'accepter le chien dans leur accompagnement, voire selon les personnes, de le prendre en considération (communication, projet d'atelier...). Cependant, il semblerait que les travailleurs sociaux des services plus polyvalents soient moins sensibilisés à cette question comme je l'avais remarqué lors de mon stage de première année. De ce fait, ils ont tendance à refuser d'intégrer l'animal dans leur accompagnement social.

Enfin, on sait que la principale difficulté des SDF, c'est le logement : or, cette difficulté est accentuée avec la présence d'un chien. Il est d'autant plus difficile de trouver un logement, lorsqu'on a un chien. De plus, à l'adaptation parfois difficile d'une personne ayant vécu des années dans la rue, s'ajoute l'adaptation souvent encore plus difficile du chien à vivre dans un lieu clos. Et là, comment agir ? Comment ne pas tendre à penser qu'effectivement, le chien est un réel obstacle à l'insertion par le logement de la personne ?

3/ Evolution de ma représentation de l'objet de mon mémoire

Au départ, lorsque j'ai choisi ce sujet, je suis partie du constat que certains services sociaux ne prenaient pas en compte le chien dans leur accompagnement. Cette pré-enquête m'a permis de constater que les services qui intègrent la relation homme/chien, pensent que les conditions de l'accompagnement social sont améliorées et que les accompagnements qu'ils mettent en œuvre sur du long terme, sont multipliés. D'après eux, la prise en compte de l'animal favorise l'instauration de la relation de confiance. Cependant, malgré tous ces constats, le chien semble toujours rester un frein à l'insertion par le logement, d'où la décision d'autres institutions à ne pas le prendre en considération. C'est une information cruciale pour ma réflexion professionnelle sur ce mémoire. Si j'ai choisi ce thème, c'est parce que cela me semblait réducteur et m'incitait à croire que la prise en compte de la globalité de la personne était mise à mal. En même temps, si le chien est un réel obstacle à l'insertion, ce positionnement professionnel qui consiste à mettre le chien de côté peut sembler légitime.

Voici donc ma nouvelle question à l'issue de cette phase de pré enquête : **« Les liens qu'entretiennent les personnes SDF avec leur chien ont-ils un effet sur leur insertion par le logement ? ».**

Titre 2 : l'approche documentaire et théorique

INTRODUCTION

Le but de ma recherche documentaire mon objet de recherche afin d'y insérer dans un dernier temps le service social. A l'issue de ma pré-enquête, on peut se rendre compte qu'une nouvelle dimension est ressortie : l'insertion par le logement. Il est alors nécessaire que je m'informe sur les difficultés concrètes rencontrées par les personnes SDF pour accéder au logement, sur les lois et les dispositifs qui existent pour leur insertion et sur les lois qui régissent l'accueil d'animaux familiers.

Mais auparavant, afin de comprendre avec plus de précisions le sujet, il semble nécessaire de récolter des renseignements sur ce qu'est l'exclusion et donc sur ce que sont les réalités que vivent les personnes à la rue. Dans la même perspective, je m'intéresserai également aux recherches et théories qui expliquent les liens complexes qui unissent les personnes SDF à leur chien, afin de mettre en évidence que l'animal est un élément qui fait partie intégrante de la globalité de la personne et donc, un élément à prendre en compte dans son accompagnement.

Enfin, étant donné que ce mémoire est un travail de recherche sociale, je pourrai prendre en considération et articuler toutes les informations recueillies, pour montrer quel rôle le service social et plus particulièrement les assistants de service social peuvent prendre dans ce sujet. Pour cela, il me sera nécessaire de démontrer les liens entre la déontologie et la méthodologie du travail social dans l'accompagnement des personnes SDF avec chien, notamment en soulignant les manières d'intervenir auprès de celles-ci.

Chapitre 1 : Les personnes SDF

1.1/ La notion d'exclusion

1.1.1. Historique de l'exclusion

Depuis la Seconde guerre mondiale, chaque période présente un nouveau « type » d'exclus : les changements socio-économiques, politiques donnent naissance à divers états de fait et/ou états d'esprits dont la conséquence est l'apparition de nouveaux groupes d'exclus.

Jusqu'aux années 70, la responsabilité de cette situation était plutôt d'ordre psychologique et sociologique (anormalité, exode rural, infirmité, fatalité démographique...). A partir des années 70, la causalité s'inverse, puisque l'exclusion sera présentée comme la conséquence de l'incapacité de la société à insérer ces catégories de population, au lieu que ce soit une responsabilité individuelle de leur part.

Les raisons psychologiques et sociologiques

La reconstruction d'après-guerre : les économiquement faibles : à la fin de la seconde guerre mondiale, la France doit être reconstruite. Le projet de reconstruction mené par Raoul Dautry (Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme) recouvre également un projet de reconstruction morale nécessaire pour un mieux-être social. Le projet est effectivement de reconstruire des logements, mais il est également nécessaire de « reconstruire le corps des Français délabré par l'alcoolisme, le manque d'exercice sportif, l'habitat insalubre, mais aussi leur âme déracinée »¹. Le problème, c'est que la France avait déjà du retard en matière de logement avant la guerre. Ce sont donc les populations les plus fragiles, les plus économiquement faibles qui seront exclues et installées dans les logements insalubres.

Les pauvres des années 50 : les inaptes au progrès : les « inaptes au progrès » sont « des pauvres de longue date, des gens mentalement déséquilibrés, des hommes et des femmes que la vie a durcis ou corrompus »². En 1953 se mettent alors discrètement en place les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) pour accueillir ces personnes qu'il faut resocialiser, c'est-à-dire les isolés et les sans-abri. Le problème est que ces logements transitoires se sont transformés en logements normaux.

Les années 67/68 : les marginaux : à partir des années 60 et surtout vers les années 67/68, apparaissent les « marginaux du logement » occupant l'avant-scène médiatique. Il s'agit ici de marginalité délibérée, s'opposant à la marginalité subie connue jusqu'à présent. Cette marginalité délibérée était le fruit d'un refus du modèle dominant qui les amena à revendiquer leur insoumission et leur envie d'exprimer leur « refus du système ».

Les « handicapés sociaux » des années 70 : les personnes souffrant de « handicap social » ne sont pas forcément des personnes « économiquement faibles », « des inadaptés sociaux » ou encore des « marginaux ». Elles sont représentées par ce qu'on a appelé « l'enfance inadaptée », abandonnée à elle-même, et où l'adolescent cause de nombreux troubles à l'ordre public. Ce sont des jeunes qui « zonent, traînent, volent, cassent, se battent, usent de dissolvants, sont allergiques au travail et abhorrent la police... »³.

Les raisons sociétales : les nouveaux pauvres des années 80

A partir des années 80, le chômage s'intensifie et en 1985 la barrière des 10% d'actifs inoccupés est atteinte : c'est le début de la précarisation professionnelle. C'est alors que les « nouveaux pauvres » apparaissent et la responsabilité est attribuée à la société qui compense mal les désordres de l'économie. Basculent alors les populations pas ou peu qualifiées ou aussi des

¹ Christian BACHMANN et Nicole LEGUENNEC, *Violences urbaines : ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Paris, Editions Albin Michel, 1996, p. 187.

² *Ibid.*, p. 187.

³ Cédric FRETIGNE, *Sociologie de l'exclusion*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999, p. 59.

cadres supérieurs. Cette situation inspirera d'ailleurs les productions françaises comme le téléfilm « Assédicquement vôtre » (avec François Chesnais) ou encore « Une époque formidable » (avec Gérard Jugnot) qui montrent les nouvelles figures de la pauvreté et les dépressions lentes qui en découlent.

A partir de ce moment, l'emploi devient de plus en plus précaire et incertain : contrat de courte durée reconductible ou non, revenu irrégulier... Les personnes touchées sont donc dans une situation très inconfortable les dirigeant pour certains à ne plus pouvoir rembourser leurs prêts, payer leurs factures, à émettre des chèques sans provision, et ainsi les conduisant dans un cercle vicieux dans lequel il est de plus en plus difficile de se sortir.

1.1.2 : L'exclusion et ses causes

Le terme d'exclusion commence à être utilisé à partir des années 60/70 dans les préoccupations sociales. Cependant, c'est dans les années 80 que ce terme explosera dans les débats et les médias, notamment avec le phénomène des banlieues. L'exclusion devient à cette époque l'objet de nombreuses recherches en sciences sociales.

L'exclusion sociale est une notion française. Le terme de pauvreté renvoie à un caractère statique, alors que l'exclusion présente une dimension de dynamique sociale. L'exclusion sociale représente alors des ruptures violentes des liens sociaux. « Le terme d'exclusion a deux significations : l'une liée à l'idée de priver quelqu'un de certains droits, l'autre, faisant référence à l'expulsion un individu de certains lieux. On parle d'exclusion sociale, raciale, scolaire, médicale, géographique, symbolique»⁴ Couramment, l'exclusion politique et juridique attire l'attention. Les exclusions du revenu, du logement et du savoir sont devenues des habituées de la littérature sociale. L'exclusion peut s'expliquer par différents concepts comme la désaffiliation, la disqualification sociale ou encore la désinsertion sociale que je décrirai succinctement ici :

La désaffiliation selon Robert Castel⁵ : la notion de désaffiliation comporte en premier lieu une idée de rupture par rapport aux réseaux d'intégrations primaires qui entraîne la personne qui le vit dans un état de vulnérabilité. Si cet état persiste, le risque est que cette personne bascule dans ce que Castel nomme « le décrochage ». Dans son livre *Les Métamorphoses de la question sociale*, il explique qu'à terme, une personne désaffiliée est une personne éloignée du marché du travail et en position d'isolement relationnel. Ce statut négatif, le conduit peu à peu à sombrer dans l'inexistence sociale : elle n'est plus affiliée à la société. Robert Castel explique que le vagabond,

⁴ Cédric FRETIGNE, *Sociologie de l'exclusion*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999.

⁵ CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale*. Une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995

c'est « le désaffilié par excellence »⁶, car sa désaffiliation est « alimentée en amont par la précarité du rapport au travail et par la fragilité des réseaux de sociabilité... »⁷

La disqualification selon Serge Paugam⁸ : les populations en situation de précarité connues des travailleurs sociaux font l'expérience de la disqualification sociale, à cause d'un sentiment d'infériorité, de pauvreté ou d'inadaptation à la société. La disqualification sociale provient de l'identité négative que se construisent les personnes en relation avec les travailleurs sociaux. Cette relation altère leur dignité, et plus qu'un ennui financier passager, ce statut entraîne une profonde régression identitaire et « disqualifie » socialement ces individus.

La désinsertion selon Vincent de Gauléjac⁹ : « La désinsertion sociale se caractérise par l'exclusion dans chacune de ses dimensions¹⁰ ». Le non emploi est un élément capital de la désinsertion. A cela s'ajoute un isolement relationnel et la rupture des appartenances qui prive les individus de soutien affectif et psychologique. Découle alors une image de soi dégradée et un sentiment de non-reconnaissance : « un citoyen sans utilité sociale, voire nuisible, repoussant, privé de dignité, de raison d'être et de valeur »¹¹. Selon Vincent de Gauléjac, c'est sur cette non-reconnaissance de l'homme et sur l'altération de sa dignité que se forge le processus de désinsertion sociale.

1.2 : la lutte contre les exclusions

1.2.1 : L'exclusion : un thème politique récurrent dès les années 90

Serge Paugam rappelle que la pauvreté était au cœur des débats de l'élection présidentielle de 1988. Tous les partis politiques avaient prévu dans leur programme un revenu pour les plus démunis. Par exemple, François Mitterrand dans sa *Lettre à tous les Français* souligne que « l'important est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale¹² ». Beaucoup de personnes partageront cette idée, ce qui aboutira à la loi du premier décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion.

1.2.2 : la lutte contre les exclusions

La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998

La loi de lutte contre les exclusions de 1998 témoigne de la priorité que représente cet axe pour le gouvernement en France, largement porté par les associations de solidarité ;

Cette loi repose sur :

⁶ Robert CASTEL, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Editions Fayard, 1995, p. 30.

⁷ *Ibid.*, p. 97.

⁸ Serge PAUGAM, *La Disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991.

⁹ Vincent DE GAULEJAC et Léonetti TABOADA, *La Lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

¹⁰ *Ibid.*, p. 76.

¹¹ *Ibid.*, p. 78.

¹² Extrait de la lettre de François Mitterrand adressée aux français en avril 1988 lors de la campagne présidentielle

- *l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux* : cet axe repose sur une perspective d'universalité. « La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains [...]. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.»¹³

L'accès aux droits fondamentaux touche diverses dimensions :

- l'accès à l'emploi : instauration des 35 heures, création du Trajet d'Accès à l'Emploi pour les jeunes de 16/25 ans les plus éloignés de l'emploi (TRACE)...
- l'accès à la santé : création de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par la loi du 27/01/1999, instauration des « programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies » (PRAPS)...
- l'accès au logement : la loi contre les exclusions a pour objectif en matière de logement l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus démunies. Elle s'articule autour de plusieurs axes dont le renforcement du droit au logement, l'accroissement de l'offre de logement, la prévention des expulsions locatives et l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat. Dans la même idée, fut instaurée l'obligation en 2002 (dans la loi de Solidarité et de Rénovation Urbaine) pour toutes les agglomérations de plus 3500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants de posséder au moins 20% de logements sociaux, sous peine de contribution financière jusqu'à ce que ce niveau soit atteint.
- l'accès à un revenu minimum.
- l'accès à la culture et aux loisirs.

L'accès à ses droits doit avoir pour finalité la réinsertion sociale de personnes en difficulté.

- *le partenariat entre tous les acteurs et la participation des personnes en difficulté* : la loi contre les exclusions de 1998 prévoit la représentation des personnes en difficulté dans certains comités traitant de sujets en rapport avec l'emploi, le logement..., afin que les attentes et les intérêts de ces personnes puissent être exprimés directement, notamment dans le rapport d'évaluation de la loi contre les exclusions. Cependant, la participation des exclus eux-mêmes se heurte souvent à des règles et pratiques institutionnelles peu habituées à ce genre de fonctionnement.

1.2.3/ La lutte des militants

Le milieu associatif et militant : dans le champ politique, on ne parlait que d'exclus ou d'exclusion, sans préciser dans quel champ d'intervention on se situait : ces termes étaient utilisés sans définition précise. Les populations militantes se sont donc fortement mobilisées afin de soutenir toutes les populations victimes de l'exclusion. Les associations de soutien aux « sans » se sont multipliées, en agissant de maintes et maintes manières à l'origine d'une multitude d'expérimentations locales.

¹³ Article 1, Alinéa 1 du projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions

Le droit au logement (DAL) : symbole de cette action militante : le DAL est un symbole dans l'action militante en faveur des « sans ». La radicalité de ses méthodes ainsi que ses prétentions le porte dans les exemples forts de cette lutte contre les exclusions. Le DAL a vu le jour en 1986 dans la ligne du Comité des mal-logés, à la suite d'incendies criminels ravageant cinq logements et tuant 19 personnes à Paris. Les sinistrés accompagnés de divers militants d'extrême gauche « squattent » un immeuble. C'est à partir de là que leur mouvement débuta et continua sur sa lancée en prenant de plus en plus d'ampleur. Mais au fur et à mesure, les interventions policières se font de plus en plus virulentes pour déloger les personnes. Aussi le DAL changera de stratégie en 1993 en s'appuyant sur une ordonnance de 1945 autorisant la mise à disposition de logements vacants aux personnes démunies. Cette façon de faire deviendra alors leur cheval de bataille.

1.3 : Comment devient-on SDF : le concept de capital selon Pierre BOURDIEU

Afin de mieux comprendre la situation de la population que j'ai choisie de cibler dans ce mémoire, il me semble important de comprendre le processus qui conduit une personne à devenir SDF. Pour cela, il faut déjà s'intéresser à ces personnes au sein de leur famille pendant leur développement. Selon Pierre Bourdieu, tout le monde se construit autour de ce qu'on appelle les capitaux : capital social, capital culturel, capital économique et capital symbolique :

- **le capital culturel** ¹⁴ : le capital culturel est transmis par la famille. Il se manifeste par trois états : l'état incorporé, l'état objectivé et l'état institutionnalisé. L'état incorporé comprend tout ce que l'enfant s'approprie dans les manières d'être et de faire de sa famille. L'état objectivé va être la transmission des choix et des goûts manifestés par la famille. Enfin, l'état institutionnalisé représente le capital que l'on acquiert dans le système scolaire. C'est l'addition de ces trois états du capital culturel qui donne à une personne la marque de sa classe d'origine et de son appartenance à sa culture.

- **le capital social** : le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations [...] ¹⁵. Le capital social permet de se sentir appartenir à un groupe.

- **le capital économique** : il représente les ressources financières des familles ainsi que leurs biens.

- **le capital symbolique** : il permet la mise en œuvre du travail de légitimation des autres capitaux et leur manifestation. Par exemple, quelqu'un qui est aisé financièrement et qui a beaucoup de relations va plus facilement nourrir son capital culturel en ayant par exemple facilement accès aux musées, ou en échangeant des services avec d'autres personnes.

Selon Jacques Guillou et Louis Moreau de Bellaing, les personnes futures SDF se développent d'une façon spécifique. En effet, par rapport au capital culturel d'abord, les auteurs ont

¹⁴ Pierre BOURDIEU, « Les trois états du capital culturel », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°31, 1979, pp. 3-6.

¹⁵ Pierre BOURDIEU, « Le capital social », in *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, n° 31, 1980, pp. 2.

remarqué que celui des personnes SDF est assez faible par rapport à celui des classes dominantes. De plus, le capital culturel objectivé étant très lié au capital économique de la famille, est bien souvent limité. Pour ce qui est du capital social du futur SDF qui l'acquiert dans un premier temps principalement par sa famille, il se réduit à l'espace de la fratrie ou du quartier. « Ces limitations affectives, spatiales et professionnelles nuisent à une ouverture relationnelle dans divers milieux susceptibles de favoriser une meilleure insertion sociale »¹⁶. De même, la fréquentation d'associations ou de clubs est rare, voire inexistante. Le capital économique est bien souvent faible dans les familles des futures personnes SDF dû à des qualifications professionnelles souvent « de bas niveaux ». Quand à la construction du capital symbolique qui dépend de tous les autres capitaux, sa mise en œuvre s'avère compliquée à cause de la faiblesse de ceux-ci.

L'association de tous ces capitaux ne suffit pas pour expliquer l'entrée d'une personne dans l'errance. A cela s'ajoutent les instances de répression qui représentent les déclencheurs. Manque d'argent, manque de projets et recherche d'identité amènent souvent le futur SDF à commettre des actes préjudiciables (vols, violences...) les conduisant alors devant les institutions judiciaires. La répression leur donnera une image négative des organisations, comme des instruments de domination à leur égard, nourrissant leur opposition au système. Ensuite, la stigmatisation de ces comportements déviants aura tendance à une prise de conscience d'une identité spécifique. Les personnels de justice s'ajouteront à son capital social.

1.4 : la principale difficulté de la personne SDF : le logement

1.4.1 : Sans logement, la vie n'est pas possible

Le logement fait partie intégrante des besoins primaires et des besoins de sécurité et de protection. C'est la condition première à l'autonomie des personnes, leur permettant une insertion sociale, familiale et professionnelle.

Les personnes sans logement vivent en permanence dans un sentiment d'insécurité. Etre sans-abri, c'est aussi être exclu de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Comment se projeter lorsqu'on ne sait de quoi sera fait demain ? Comment entreprendre une formation ou garder une stabilité professionnelle quand on se sent insécurisé, quand on ne dort plus... ?

De plus, la vie sans logement devient un cercle vicieux dans lequel on est rapidement aspiré : sans logement signifie bien souvent sans adresse stable. Sans adresse stable, il est très compliqué d'accéder à ses droits : obtenir une carte d'électeur, percevoir les Assedic, inscrire ses enfants à l'école, déposer une demande de logement... En bref, « si vous n'êtes nulle part, vous n'avez pas de droit à être quelque part »¹⁷.

¹⁶ Jacques GUILLOU et Louis MOREAU DE BELLAING, *Figures de l'exclusion : parcours de sans domicile fixe*, Paris, Editions L'Harmattan, 2003, p. 30.

¹⁷ Quentin WODON, *Logement : le droit des exclus*, Paris, Editions Ouvrières, 1992, p. 35.

1.4.2 : les obstacles au logement des personnes défavorisées

On observe principalement 6 obstacles à l'insertion par le logement des personnes défavorisées :

- La non-inscription des personnes : déjà, il faut connaître ses droits. Ensuite il faut réunir tout un ensemble de documents administratifs. Afin de prétendre à un logement social, il faut d'abord déposer des dossiers de demande dans les mairies, puis les renouveler tous les ans. Beaucoup de personnes se sentent découragées par ces démarches en pensant n'avoir aucune chance de se voir attribuer un logement du fait de leur inactivité professionnelle, de leur revenu...

- La pénurie de logements disponibles.

- La non-proposition par les bailleurs : bien souvent, les logements sociaux ne sont pas proposés aux personnes en errance. Le montant des loyers est généralement trop important. C'est pourquoi aujourd'hui, il est bienvenu de percevoir au moins le SMIC ou d'être sous contrat de travail pour se voir attribuer un logement.

- La non-acceptation des candidats : (je vais préciser cette sous-partie car elle concerne directement mon sujet et les difficultés que peuvent rencontrer les assistants de service sociaux lors de leur accompagnement social des personnes SDF). Le changement de vie qu'implique l'accès à un logement peut faire peur aux personnes car elles pressentent de nouvelles difficultés : un loyer à payer, un nouvel environnement, une possibilité de perdre des canaux d'assistance, la perte de quelques amitiés... Dans notre société possédant une culture du logement, il n'est pas facile pour ceux qui n'en ont plus d'être déchirés d'un tissu social déjà très fragile. La personne quitte son milieu, perd ses repères. En intervenant de l'extérieur, on coupe la personne de son monde pour la transférer dans un autre, inconnu ou oublié, donc angoissant. Face à ces difficultés, il arrive parfois que la personne retourne à la rue.

- La non-acceptation des organismes HLM : deux craintes sont invoquées par les organismes HLM. La crainte des impayés de loyer et celle des troubles du voisinage. L'amalgame est souvent très rapide et amplifie le phénomène d'exclusion.

- Les expulsions sans relogement.

1.4.3 : les lois sur le logement

La loi Besson du 30 mars 1990

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de

la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et s'y maintenir »¹⁸.

Le droit au logement est reconnu comme droit social depuis 1946. Mais c'est surtout la loi Besson du 30 mars 1990, qui confirmera ce droit comme droit fondamental. Au cœur de cette loi figure la mise en place de Plans départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) dans chaque département pour aider les familles à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Ces plans sont élaborés et mis en œuvre conjointement par l'Etat et les Conseils Généraux, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la politique du logement et des personnes défavorisées. L'article 4 de cette loi explique que tous ces acteurs doivent « accorder une priorité aux personnes et familles sans aucun logement [...] ». On peut mettre en évidence quatre évolutions majeures de la politique du logement grâce à ces PDALPD : recenser et mieux connaître la demande, créer une offre diversifiée de logement, utiliser le parc locatif social existant et favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Afin de pouvoir répondre à ces différents objectifs, des outils furent mis en place :

Le Fond de Solidarité Logement (FSL) : la création du FSL représente une réelle avancée : placée depuis le premier janvier 2005 sous la responsabilité du Conseil Général (par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), il représente un véritable outil financier. Il intervient sous forme de prêts ou de subventions. Financé par le Conseil Général, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les organismes de logement sociaux et les communes, le FSL attribue au public prioritaire, sous condition de ressources, des aides financières permettant l'accès ou le maintien dans le logement. Depuis la loi du 13 août 2004, ses missions se sont élargies au paiement sous condition des factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Création de la Commission d'Examen des Situations (CODESI) : ce dispositif fut créé afin de permettre un traitement plus efficace des situations particulières. Il a trois fonctions : une fonction d'observation afin d'observer la demande des personnes en difficulté d'accès à un logement adapté, une fonction d'orientation afin d'orienter de façon adaptés les demandes grâce à un diagnostic partagé de la situation et une fonction de traitement afin de traiter au cas par cas. Les acteurs en Commission examinent les situations et préconisent une offre de logement adaptée. Elle peut préconiser un accompagnement vers le logement notamment par le biais de logement d'urgence ou temporaire. Une évaluation régulière du fonctionnement de la CODESI est effectuée.

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 en matière de logement social

Cette loi appelée communément la loi Borloo comporte trois volets principaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. En ce qui concerne le logement, cette loi de cohésion sociale insiste principalement sur quatre priorités : rattraper le retard en matière de logement locatif social, mobiliser le parc privé, renforcer des dispositifs d'accueil par l'augmentation des places en CHRS,

¹⁸ Article 1 de la loi Besson du 30/03/1990 visant la mise en œuvre du droit au logement.

CADA et Maisons Relais et enfin, prévenir les expulsions par un travail sur le surendettement lié au logement.

La loi du 5 mars 2007 instituant un « droit au logement opposable » (DALO)

La loi DALO est née à la suite de l'émotion suscitée par les campements de sans-abri de l'association Les Enfants de Don Quichotte. Elle concerne les personnes dites prioritaires (sans-abri, résidents de logements insalubre, personnes handicapées...). Sa mise en œuvre est sous la responsabilité d'un comité de suivi qui « oblige » l'Etat à respecter ses obligations en matière de logement puisqu'il en est le garant. Elle instaure la possibilité à partir du 1^{er} janvier 2008 à former un recours amiable devant des « commissions de médiation départementales » chargées d'examiner le caractère prioritaire des demandes de logement. Si cette commission émet un avis favorable, c'est-à-dire qu'elle décide que la situation examinée est prioritaire, le Préfet doit libérer dans un délai de trois mois un logement dont le loyer sera calculé en fonction des ressources de la personne ou de la famille.

Ensuite, à partir du 1^{er} décembre 2008, une nouvelle disposition fut prévue : si la commission a donné un avis favorable et qu'aucun logement n'a été attribué, la personne ou la famille a la possibilité d'engager un recours devant un tribunal et l'Etat pourra être condamné à payer une astreinte dont le montant est fixé par le juge. A partir du 1^{er} janvier 2012, ce dispositif sera ouvert à tous ceux qui sollicitent un logement social depuis un délai « anormalement long ».

1.5 : Les personnes en grande errance et le concept de l'asphaltisation selon Sylvie Quesemand Zucca

Quand on est SDF, de nouveaux repères, construits sur une vie marginale, prennent le dessus sur les repères « classiques » : on parle de distorsion des repères comme le temps, l'espace, la mémoire, le corps.

1.5.1 : sans dénomination fixe

Les personnes SDF ne sont identifiées que par des termes privatifs : « sans domicile », « sans papiers », « sans filiation établie », « sans abri », « sans liens »... Tous ces qualificatifs leur font perdre toute appartenance et toute identité. « Le risque est que ces personnes à force d'être "sans" et oubliées de tous risquent par s'absenter d'eux-mêmes »¹⁹. Le fait d'avoir un chien permet ainsi à ces personnes d'être qualifiées comme « personnes *avec* un animal ».

1.5.2 : le temps perpétuel

« La rue, c'est une histoire de temps en fait. Au fur et à mesure qu'on est exclu, on s'aperçoit qu'on perd le sens de la route, on perd le sens de la vie des autres gens, donc inévitablement, une fois

¹⁹ Sylvie DESQUEMAUD ZUCCA, *Je vous salue ma rue*, Paris, Editions Stock, 2007, p. 22.

qu'on réintègre le monde normal, on est complètement déphasé parce qu'on ne suit plus depuis longtemps la rumeur du siècle ».

Jean, SDF participant au groupe d'écriture de Sylvie Quesemaud Zucca

Le temps est le repère le plus rapidement bousculé quand on est à la rue. Les cycles biologiques traditionnels, tels que la faim, le repos, la digestion sont perturbés à cause des conditions de vie à la rue. Des repères moindres ou nouveaux prennent alors le pas : nuit/jour, heure de la maraude, pluie, heure de l'assistance, manche, appel au 115...Les personnes s'abritant dans les bouches de métro ou les parkings souterrains sont encore plus touchées par ces perturbations car certaines ont même perdu les repères de jour et de nuit. L'alcool renforce cette perte des repères en aidant à passer le temps. Lorsque les personnes sont accueillies en centre d'hébergement la nuit, elles doivent brutalement se réadapter à un nouveau rythme, imposé par l'institution : se coucher dans un lit, prendre le repas à une heure déterminée ou se laver, deviennent des gestes qui ne sont plus forcément simples pour ces personnes. Ceux qui ne supportent pas ces rythmes partent de ces structures pour rester à la rue, dont le rythme est devenu leur propre rythme de vie. Il est important de noter que le fait d'avoir un chien permet à la personne de leur donner un minimum un rythme de vie. La faim, la fatigue, la soif, sont des indicateurs que le chien maîtrise souvent mieux que l'homme.

1.5.3 :l'asphaltisation

« On dit de personnes cherchant à passer inaperçues dans la rue, qu'elles portent un manteau "couleur muraille", [...], qu'elles coulent littéralement, sans pouvoir nager ou se dépêtrer, dans l'asphalte du trottoir »²⁰.

Métro, béton, pont, coin de rue, trottoir... montrent la fixité dans laquelle vivent les personnes SDF. Plus le temps passe et plus ils deviennent aussi fixes que leur environnement. Sylvie Quesemaud Zucca, dit que plus les personnes sont désocialisées, et plus elles prennent racine à même le sol. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de les aider à bouger avant qu'elles « prennent racine », car au fur et à mesure, le déracinement est douloureux. Dans les cas les plus extrêmes, il arrive parfois que la personne devienne un élément du paysage : adossée, couchée, au milieu de sacs, de cartons, « elle devient une forme imprécise »²¹. On remarque souvent que ces personnes, lorsqu'elles sont hospitalisées ou hébergées, ne supportent plus de rester dans un lieu clos sans étouffer. La rue et l'air libre les rappellent. A cela s'ajoute le fait que ces personnes qui subissent leur situation n'ont plus que le « non » à l'aide comme libre arbitre. Ce « non », c'est l'affirmation d'un droit ultime : rester dehors, quitte à mourir. Dans certains cas, ce « non » devient

²¹ *Ibid.*, p. 77.

très inquiétant dans le sens où il peut être le reflet d'une « déliaison » au monde. L'animal peut permettre à ces personnes de ne pas « s'ancrer » dans le sol. Un chien, à un moment ou à un autre aura le besoin de bouger, de manger. Le seul fait qu'il soit en mouvement permet à son maître de ne pas rester figé en permanence.

Chapitre 2 : Les liens entre les personnes SDF et leur chien

2.1/ Histoire du chien comme animal de compagnie

L'espèce du chien viendrait soit du chacal, soit du loup. Il a conservé un capital génétique considérable dont les centaines de millions de chiens sont dépositaires. Au départ, les hommes utilisèrent les animaux seulement pour leurs ressources (alimentation, peau, os...). Cette exploitation a commencé dès les premières civilisations. Les premières traces de véritable domestication, c'est-à-dire de liens culturels établis entre le chien et l'homme, sont datées de 12 000 ans. Apparemment, le chien fut le premier animal domestiqué. Il apparaît très souvent dans les œuvres historiques : peintures, romans... De même, de nombreuses expressions ou termes proviennent du chien : canicule, temps de chien, air de chien battu, constellation du chien...

Définition de la domestication : « Un animal domestique est un animal qui, élevé de générations en générations sous la surveillance de l'homme, a évolué de façon à constituer une espèce, ou pour le moins une race différente de la forme sauvage primitive dont il est issu »²². A cela s'ajoutent la familiarité de l'homme envers l'animal et celle plus relative de l'animal envers l'homme.

Au départ, le chien fut domestiqué pour ses capacités de chasse, sa force, ses instincts de garde. Parfois, on le mangeait. Puis, une raison nouvelle est arrivée : son rôle de compagnon. Ce nouveau rôle serait présent dans les anciennes civilisations antiques (Égypte, Grecque...) lors des guerres : les chiens accompagnaient les hommes à la guerre et devenaient leur gardien et leur compagnon fidèle. L'Égypte a même été plus loin en honorant certains dieux, en leur donnant l'image du chien (Anubis par exemple dieu des morts était représenté avec la tête d'un chacal ou d'un chien). Avec le développement de la société de consommation, des sentiments de frustration, d'insécurité, de solitude génératrice de déséquilibre d'ordre affectif, se sont manifestés. L'achat d'animaux domestiques est parfois devenu un moyen de compenser à toutes ces frustrations. Les transferts sont de différents ordres : sentiment de domination, d'agressivité, de timidité, de tendresse, de recherches de contacts corporels, d'exhibitions en standing social, de rejet du raz-de-marée technologique au profit du naturel...

Aujourd'hui, il semblerait que la qualité primordiale du chien soit d'être fidèle à son maître jusqu'à sa mort. De ce fait, le critère de race redeviendrait accessoire contrairement à une époque où le chien de race était signe de richesse. Le chien a pris une place tellement considérable dans notre

²² Robert DELORT, *Les Animaux ont une histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1984, p. 117.

société que l'on voit apparaître de plus en plus des salons de beauté pour chiens, des psychologues pour chiens...

2.2/ Les différents rôles du chien auprès de l'homme et plus particulièrement auprès des personnes SDF.

Les Français sont les premiers possesseurs d'animaux familiers en Europe avec 42 millions de compagnons. Les chiens sont les animaux familiers préférés des français, mais pourquoi les chiens ? Les chiens adoptent les comportements de leur maître : ils ont un rythme de vie proche de celui de l'être humain. Ils sont donc particulièrement adaptés au compagnonnage avec l'homme.

Déjà, il est important de noter que le chien est l'espèce animale qui présente le plus de différences entre les races : un chien peut peser de 300 grammes à 138 kilos par exemple. Il en va de même pour son tempérament qui peut être affectueux, joueur, agressif... L'éventail très large des races et des comportements individuels à l'intérieur d'une même race permet une étroite identification ou complémentarité entre l'homme et la bête. Par exemple, une personne retraitée prendra plutôt un chien calme, quelque'un d'extraverti, se tournera plutôt vers un chien exubérant...

2.2.1 : incidence de la présence animale sur la santé

De nombreux travaux de recherches ont révélé des bénéfices thérapeutiques sur les hommes lorsqu'ils sont en contact avec des animaux. On parle même aujourd'hui de bénéfices directs pour la santé de l'homme. C'est de là que découlent les thérapies assistées par l'animal apparues dans les années 80, même s'il n'existe pas encore de bilan médical définitif sur le succès ou les effets de telles expériences.

Le bénéfice préventif : une étude a montré que les personnes ayant un animal de compagnie (chien ou chat) ont 50% de moins de problèmes mineurs de santé.

Le bénéfice physique : le fait de caresser un animal réduit de manière significative la pression artérielle, la température de la peau et la fréquence cardiaque (étude de Prénoms Katcher, Friedman et Thomas en 1983)²³. Ces phénomènes montreraient donc une réduction du stress lorsqu'il y a contact avec un animal.

Le bénéfice psychologique : on a constaté que les personnes ayant un animal avaient une meilleure perception d'eux-mêmes et un bien-être psychologique. De plus, on a remarqué que des personnes vivant seules étaient moins enclines à la dépression si elles avaient un animal. Plus l'attachement à l'animal est important, plus faible est l'incidence des dépressions nerveuses.

Il est donc considéré que la compagnie des chiens, appréciables pour leur caractère communicatif et non contrariant, permet non seulement de surmonter des événements difficiles, mais aussi de

²³ Jean-Luc VUILLEMENOT, *La Personne âgée et son animal : pour le maintien du lien*, Ramonville, Erès, 2003, p. 20.

réduire le stress lié au rythme et au mode de vie contemporain. Un animal familier peut dispenser un amour sans limites et satisfait les besoins affectifs vitaux. L'éthologue Prénom Lainson ajoute que le chien « peut favoriser l'estime de soi, la confiance en soi et les contacts avec autrui. Plus important encore, l'animal ne juge pas et ne critique pas »²⁴.

2.2.2 : le chien comme « objet transitionnel »

La notion d'objet transitionnel nous vient de Donald W. Winnicott, pédiatre et psychanalyste dans le développement de l'enfant. Il utilise ce terme pour définir un objet permettant à l'enfant de se séparer de sa mère en diminuant l'angoisse que cela procure. L'exemple le plus probant est le célèbre « doudou », doux au toucher, qui permet au bébé de lutter contre ses angoisses en gardant un minimum de sentiment de contrôle : « [L'objet transitionnel] n'était pas là un consolateur, [...], mais un calmant »²⁵. Cet objet doit survivre à l'amour et à la haine.

Dans ce sujet, le chien du SDF peut être perçu comme un objet transitionnel. Tout d'abord, une personne SDF doit non seulement faire le deuil bien souvent de sa relation avec sa mère mais aussi de sa famille, de ses amis, voire de la société qui l'entoure... Cette situation est génératrice d'une angoisse intense qu'il faut diminuer pour continuer à vivre. Le chien tient ce rôle : il permet de garder un lien affectif en diminuant l'angoisse des séparations et des ruptures antérieures, un peu comme un calmant.

Bruce R. Fogle, praticien vétérinaire exerçant en Angleterre, a tenté de clarifier l'étendue des liens affectifs avec les animaux de compagnie : « Les animaux familiers assurent une forme irrationnelle d'attachement qui est calmante et rassurante. Ils donnent une surabondance d'amour sous une forme qui n'a existé que dans notre première enfance, oubliée depuis longtemps, quand la mère, pendant les premiers mois de la vie, représentait la consolation et la protection. Cet attachement instinctif, [...], est à l'origine des sentiments de réconfort, de sécurité et de fidélité qu'éprouvent de nombreux propriétaires dans leurs rapports avec leur chien »²⁶.

2.2.3 : le chien comme partenaire de vie

Une étude du Docteur Mac Culloch, géologue et médecin, a montré que la très grande majorité des personnes en situation de vulnérabilité recherche un soutien, même celui d'un animal. Cette majorité disait que l'animal les sauvait de l'ennui, de l'insécurité, qu'il leur donnait un meilleur moral, qu'il stimulait leur activité et leur donnait le sentiment d'être utile à quelqu'un. L'animal peut donc permettre de briser l'isolement social et le repli sur soi, en empêchant la manifestation des comportements antisociaux. De plus, l'animal et l'homme peuvent avoir des liens

²⁴ *Ibid.*, p. 32.

²⁵ Donald.W WINNICOTT, *Jeu et Réalité : l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 1975, p. 16.

²⁶ Extrait du rapport de Dominique BRAYE pour le projet de loi relatif à la protection des animaux déposé le 18 mai 1998.

de compassion : ils peuvent donc partager leur souffrance mais aussi leur joie. Cela fait référence à un proverbe allemand qui dit que « la souffrance partagée est diminuée de moitié, alors que la joie partagée est doublée ».

Pour accéder à un logement ou à un foyer, une personne SDF se voit contrainte de se séparer de son animal. C'est une rupture affective pour des personnes qui bien souvent étaient déjà en rupture familiale et sociale. De plus, ces personnes ont déjà vécu longtemps pour la plupart avec leur animal. Celui-ci est donc porteur de sa mémoire, le témoin de ce qui s'est passé avant. L'animal relie la personne à sa vie antérieure et assure une permanence de sa vie affective.

2.2.4 : le chien comme révélateur de soi-même

La relation avec un animal peut traduire un besoin de proximité. Par le contact physique, une personne peut exprimer sa tendresse et un rapport d'intimité avec son chien. De plus, le contact physique entre adultes peut être mal perçu hors du cadre familial et amical proche, car il est considéré intime dans notre société. Pourtant la satisfaction du sens du toucher est essentielle à la santé physique et mentale. Quand on n'a pas cet entourage familial et amical, comme pour les personnes SDF, le contact avec un chien permet de manifester ce besoin d'une façon qui n'est pas compromettante.

2.2.5 : le chien comme facilitateur des interactions sociales

Quand une personne est isolée, l'animal est bénéfique dans le sens où il pallie l'absence de contacts humains. Cette relation permet de lutter contre *la dépersonnalisation*. De plus, l'animal sert de « catalyseur » à l'expression des angoisses, des joies, des problèmes...

L'animal représente un caractère de sociabilité : il a été constaté que les personnes qui se promènent dans un parc avec un chien attirent plus l'attention des autres. De même, il semblerait que l'on entre plus facilement en communication avec ces personnes par le biais de l'animal : il facilite donc bien les interactions sociales. Le psychiatre, E. Prénom ADAM note que « la présence d'un animal est pour certains individus l'unique source de chaleur, d'affection et d'amour »²⁷.

2.2.6 : le chien comme facteur de valorisation

Le chien favorise un sentiment d'utilité et de responsabilité par le fait d'avoir la responsabilité de le nourrir, de le soigner, de le protéger... Il est donc un facteur de valorisation : le possesseur est responsable d'une vie. Cette dépendance de l'animal entraîne un double sentiment de domination et de responsabilité propice à l'affirmation de soi et à la construction de l'égo. Etre reconnu responsable d'un animal, c'est tout simplement être reconnu. C'est acquérir et éprouver sa valeur existentielle.

²⁷ Jean-Luc VUILLEMENOT, *La Personne âgée et son animal : pour le maintien du lien*, op. cit., p. 50.

Les chiens restent les animaux de compagnie privilégiés des personnes SDF alors que ce sont ceux qui coûtent le plus cher en entretien et qui demandent le plus de responsabilité. C'est peut-être aussi pour cela que les personnes en difficulté se tournent vers cet animal, car s'occuper d'un chien s'apparente sur certains critères à s'occuper d'un être humain.

2.3/ Le chien : un compagnon facilitateur de la satisfaction des besoins selon la pyramide de Maslow

Le psychologue américain, Abraham Maslow, a mis au point dans les années 1940 une pyramide des besoins qu'on appelle communément la pyramide des besoins de Maslow²⁸(cf annexe 2). Cette pyramide composée de 5 niveaux représente d'une façon hiérarchisée et dynamique, les différents besoins de l'être humain. L'étage du bas est l'étage le plus large et le principe est que sa disparition entraîne l'écroulement des autres.

Le chien permet à son maître SDF d'atteindre certains niveaux de la pyramide.

Niveau 1 : les besoins physiologiques : ils sont liés au maintien de l'équilibre de l'organisme, et donc du maintien de l'état de santé physique. Ce sont les grands besoins primaires tels que manger, boire, respirer, dormir, se réchauffer... S'ils ne sont pas satisfaits, le diagnostic vital est compromis.

Le chien aide la personne dans ce niveau sous plusieurs aspects. Par exemple, il apparaîtrait qu'une personne avec chien faisant la manche dans la rue réussira à réunir plus d'argent qu'une personne sans chien : de ce fait elle a moins de difficulté à s'alimenter. De même, le chien en servant de chauffage à la personne la nuit ou l'hiver lui permet de moins souffrir du froid et garanti une meilleure qualité de sommeil.

Niveau 2 : le besoin de sécurité : Les besoins de sécurité sont ceux qui sont liés à l'aspiration de chacun d'entre nous d'être assuré du lendemain physiquement comme moralement. C'est par exemple le besoin d'avoir un abri, une stabilité morale, de se sentir en sécurité physiquement, psychologiquement et moralement.

Le chien en servant parfois de garde du corps aux personnes leur permet de se sentir plus rassurées et ainsi d'avoir une meilleure qualité de sommeil. Plus que la sécurité physique, il joue un rôle dans la sécurité morale et affective de la personne : en effet, le chien est garant d'une stabilité dans une relation affective qui, le lendemain, sera assurée.

Niveau 3 : les besoins sociaux : il s'agit là de la recherche à la communication. C'est un besoin d'intégration dans le lien social dont le but est d'aboutir à la reconnaissance et à la considération des autres. Il passe par le besoin d'aimer et d'être aimé, de faire partie d'un groupe, de ne pas se sentir seul...

²⁸ Clément PICHAUD et Isabelle THAREAU, *Vivre avec des personnes âgées : à domicile, en établissement*, Lyon, 1998, p.41.

Les personnes SDF sont souvent des personnes isolées, manquant d'affection, avec un passé où abandons et ruptures sont très présents. Le chien joue encore un rôle important à plusieurs niveaux. D'abord, il permet à la personne d'aimer un être et de s'en faire aimer en retour. De plus, le chien permet à ces personnes de communiquer plus facilement avec les passants qui s'arrêtent pour caresser leur chien ou échanger sur lui. Cela leur permet donc d'élargir leur champ de communication et de les sortir d'une communication établie seulement entre eux.

Niveau 4 : **le besoin d'estime** : « c'est le besoin d'autonomie au sens de la liberté²⁹ ». Une personne SDF souffre d'un sentiment de dévalorisation et d'inutilité intense.

Le fait d'avoir à s'occuper et d'avoir la responsabilité d'un être vivant permet aux personnes de se sentir utile, d'avoir un objectif : cela contribue fortement au sentiment d'estime de soi. Il se sent reconnu dans cette occupation qu'il a de prendre soin de son chien ce qui lui procure un sentiment de valorisation.

Niveau 5 : **le besoin d'accomplissement** : c'est le plus haut niveau de la pyramide de Maslow. Il s'agit ici pour l'homme de se réaliser et de trouver un sens à sa vie. Cela peut passer par exemple au besoin de poursuivre des apprentissages, de connaître de nouvelles techniques, de fonder une famille...

Donner un sens à sa vie n'est bien sûr pas évident lorsque l'on vit à la rue. Le chien peut donc aider la personne à atteindre sous certains aspects ce niveau à travers les autres. Par exemple, se sentir valorisé par son statut de maître par exemple peut devenir le sens de la vie de la personne.

CONCLUSION : on peut s'apercevoir que le chien d'une personne SDF est un être ayant la capacité d'améliorer les conditions de vie de la personne. Bien sûr, même s'il est un appui pour contribuer à l'atteinte de certains niveaux de cette pyramide, il n'a pas non plus le pouvoir de faire accéder à la personne tous ces niveaux de manière totale et surtout pas d'atteindre le dernier, mais on peut reconnaître qu'il est un soutien. Cela, même de manière inconsciente augmente considérablement l'attachement d'une personne SDF pour son chien, d'où la difficulté parfois pour les travailleurs sociaux de demander à ces personnes de se séparer de leur animal.

2.4 : la législation et les animaux de compagnie

2.4.1 : le statut juridique de l'animal de compagnie

Aujourd'hui, il apparaît que plus d'un français sur deux possède un animal de compagnie, et 90% considèrent qu'ils font partie intégrante de la famille. Pourtant, dans le Code Civil, les animaux sont considérés comme des « biens meubles », capables de se mouvoir, et non comme des êtres vivants. Cette définition date de l'année 1804, dans une société où l'animal n'avait

²⁹ *Ibid.*, p.45.

pas le même statut qu'à l'heure actuelle dans les familles. Il était plutôt considéré sous un angle utilitaire (chasse, force agricole...).

Cependant, compte tenu de l'augmentation des préoccupations sociales à ce sujet, la législation travaille sur une nouvelle définition du statut juridique des animaux de compagnie. Par exemple, depuis plusieurs années, le Code pénal indique que « tout animal est un *être sensible* et doit en conséquent être traité comme tel »³⁰. Certains états (Allemagne, Autriche, Pologne) ont modifié leur Code civil et sorti l'animal de la catégorie des objets dans laquelle il est classé dans quasiment tous les Etats d'Europe. C'est désormais l'animal dans sa dimension d'être vivant et sensible qui est l'objet de la législation. De même, une loi du 6 janvier 1999 du droit rural réprime sévèrement les sévices et actes de cruauté à leur rencontre.

C'est pourquoi en 2005, Dominique Perben a demandé à la présidente de chambre honoraire à la Cour d'appel de Paris (Suzanne Antoine), d'établir un rapport sur la question afin d'envisager une réforme à ce sujet. Finalement, cette réforme n'a jusqu'à présent pas eu lieu, sans explication.

Exemples de textes internationaux relatifs à la protection animale

En 1977, la Ligue internationale des droits de l'animal a adopté la *Déclaration universelle des droits de l'animal*, proclamée le 15 octobre 1978 au siège de l'UNESCO à Paris. Celle-ci s'inspire directement de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : égalité devant la vie, protection contre les mauvais traitements ou les actes cruels, droit à l'existence, au respect, à l'attention, aux soins et à la protection. Pour autant, cette déclaration n'a aucune force de droit. Mais elle ouvre un vaste débat qui dépasse le seul cadre juridique par ses questions d'ordre éthique, notamment en entretenant un parallélisme entre l'homme et l'animal.

Les dispositions de la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, conclues à Strasbourg le 13 novembre 1987, sont entrées en vigueur le 1er mai 1992. Cette convention signée par certains Etats membres de Conseil de l'Europe, au rang desquels la France compte depuis le 18 décembre 1996, proclame dans son préambule « l'importance des animaux de compagnie en raison de leur contribution à la qualité de la vie et leur valeur pour la société ». Elle définit les principes de base pour la détention des animaux de compagnie.

Les tribunaux ou le législateur ne souhaitent pas, du moins pour l'instant, créer un droit autonome de l'animal mais plutôt intégrer la dimension affective de la relation entre l'homme et son animal tout en protégeant celui-ci par la responsabilisation des propriétaires et de la collectivité.

2.4.2 : les animaux de compagnie et le logement dans la loi.

C'est la loi du 09 juillet 1970 qui fixe les principes généraux de la détention de chien dans les logements locatifs. L'article 10 de cette loi stipule que : « Est réputée non écrite toute stipulation

³⁰ Article 9 de la loi du 10 juillet 1976 du Code Pénal, relative à la protection de la nature.

tendant à interdire la détention d'un animal dans un local d'habitation dans la mesure où elle concerne un animal familial. Cette détention est toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci ». Un propriétaire ne peut pas interdire à son locataire d'avoir un chien dans son appartement. Il arrive que certains ajoutent dans le bail des clauses spéciales sur l'interdiction de posséder un animal. Dans ce cas, il est possible de s'opposer à ces clauses grâce à cet article de loi. Par contre, le propriétaire pourra agir *a posteriori* si le chien commet des dégâts dans l'immeuble ou s'il cause des troubles à ses occupants.

En 1998, la Cour d'Appel de Versailles a donné tort à un bailleur social qui interdisait la détention de chiens présumés dangereux dans ses appartements. Tous les règlements de même nature sont illégaux. Cependant, l'article 3 de la loi du 6 janvier 1999 indique qu'il est « possible d'interdire à de nouveaux locataires la détention de chiens de première catégorie dits d'attaque, depuis le 30 avril 1999 ».

Chapitre 3 : Le travail et le rôle de l'assistante de service social

3.1/ La méthodologie et la déontologie en travail social et son application auprès des personnes SDF

3.1.1 : la personne au centre de l'action sociale et prise en charge dans sa globalité.

Les Droits de l'Homme sont issus d'un long cheminement. « Liberté, Egalité, Fraternité », et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée en 1789 énoncent les droits naturels et sacrés de l'homme. Cependant, il faudra un très long travail pour qu'émergent en France des droits sociaux. Ce n'est qu'en 1948 que sont proclamés les droits fondamentaux, individuels et collectifs, avec un caractère universel, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), même si la France, pays des droits de l'homme depuis 1946 avait globalement déjà affirmé ces droits. Le développement des principes de Déclarations Universelles n'a ensuite cessé de se généraliser dans divers secteurs avec des contenus et un public plus ciblé (*Déclaration des droits du déficitaire mental* en 1971, *Convention Internationale des droits de l'enfant* en 1989...).

Plus récemment et en ce qui concerne précisément le travail social, le premier chapitre de la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 précise que « l'action sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains ». Ensuite, sur la section relative aux droits des usagers du secteur social et médicosocial, la loi continue en ajoutant que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médicosociaux ». Tous ces textes de loi insistent sur l'importance de placer la personne au centre de l'action en lui garantissant « le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ». Ce texte de loi est une véritable avancée dans le sens où il reconnaît la

personne comme citoyen, en tant que sujet de droit et non plus en tant qu'objet de prise en charge. Considérer un être comme sujet de droit permet de le considérer comme un sujet de parole et d'écoute, autonome et dépendant. S'il est temporairement « usager » du service social, c'est qu'il est sûrement momentanément affaibli, mais cela suppose que cette personne puisse retourner à sa pleine capacité ce qui d'ailleurs est la finalité de notre intervention.

La méthodologie du *Case-Work* (1950) a permis également de situer l'usager comme « acteur de son propre changement »³¹. Elle permet de prendre en compte ses besoins, ses attentes afin de lui permettre de retrouver son autonomie. Appréhender l'usager comme sujet désirant, quelle que soit sa situation évite de penser à sa place en niant ses désirs, ses potentialités et ses difficultés. Ce qu'il est important de signaler, c'est que la relation d'aide, même si elle repose sur des qualités d'écoute, de savoir-être avec les usagers, n'est pas une manière de faire aléatoire : la relation d'aide repose sur un protocole méthodologique repérable, même si l'assistant de service social n'a pas forcément conscience d'opérer par étapes définies. Cependant, ce n'est pas seulement le fait de considérer l'usager comme acteur qui est la clef du service social, car cette façon de voir les choses élude le poids des institutions ainsi que celui de l'environnement. De plus, c'est justement l'institution dans laquelle se situe le professionnel, qui lui permet d'être légitime à intervenir.

L'ONU fournit également une définition du travail social qui précise que « le travail social a pour vocation première d'aider à ce qu'une personne, une famille, un groupe de personnes, ait accès aux droits que la société lui confère, et crée ou recrée des liens sociaux. C'est à partir des attentes du bénéficiaire, de ses problèmes, de la perception qu'il a de son propre devenir, de ses potentialités visibles ou à faire émerger que doit se développer le travail social. Celui-ci permettra à l'usager de devenir acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits »³². Une intervention sociale sera élaborée grâce à de multiples critères : la compréhension de la situation, ses missions, le contexte institutionnel... En fait, c'est le fait d'apporter du sens à une situation qui permettra à l'assistant de service social d'intervenir de manière adaptée.

C'est pourquoi, un professionnel doit posséder des connaissances dans les domaines sur lesquels il intervient. Un assistant de service social qui intervient auprès de personnes SDF devra avoir des connaissances sur le processus de l'exclusion, sur les réalités de la vie dans la rue, sur les politiques sociales en faveur de ce public, sur les conséquences psycho-sociales de l'errance et les institutions susceptibles d'intervenir auprès d'eux... Toutes ces connaissances sont essentielles et même indispensables pour exercer auprès d'un public. Sans elles, le risque est de facilement tomber dans des jugements de valeurs, des incompréhensions, des *a priori* sur les personnes concernées. La finalité des ASS intervenant auprès des personnes SDF, va être de diminuer leur nombre. Dans ce

³¹ Brigitte BOUQUET et Christine GARCETTE, *Assistante Sociale Aujourd'hui*, Paris, Ed Maloine, 1998.

³² Sandrine DAUPHIN, « Le travail social : de quoi parle-t-on ? », in *Informations sociales*, n°152, 2009, pp. 8-10.

but, elles auront alors les missions principales de restaurer ces personnes dans leurs droits et de faire évoluer les normes sociales et juridiques à leur rencontre.

3.1.2 : le concept d'unité psychosociale

« Le principe d'unité psychosociale commande au service social de tenir compte non seulement des problèmes psychologiques inhérents à une situation donnée, mais aussi de ceux liés à la personnalité du client et de ceux inhérent à la situation d'aide »³³.

Dans les situations de grande précarité par exemple, ce sont les manques matériels qui sont bruyants et auxquels on veut tout de suite apporter une réponse en mettant en œuvre des dispositifs adaptés. Pourtant, si l'on veut que ces actions fonctionnent et que les personnes soient parties prenantes de ces solutions, il faut qu'elles se les approprient et qu'elles comprennent les intérêts de ces démarches.

Dans l'accompagnement social des personnes SDF, il ne suffit pas de trouver un hébergement à la personne. Il faut que celle-ci ait envie d'être hébergée pour qu'elle ne mette pas en échec l'intervention. Pour cela, il faut comprendre le fonctionnement de la personne, ses attentes, ses besoins, bref, prendre en compte son unité psychosociale. Même si le besoin d'hébergement est le besoin le plus criant à nos yeux, aucune démarche n'aboutira sans avoir au préalable apporté des réponses à d'autres besoins. Pour revenir aux personnes SDF avec chien, l'animal fait partie intégrante de la vie et du fonctionnement de la personne. Les professionnels des centres d'hébergement constatent que lorsqu'une personne SDF se présente accompagnée d'un animal, elle utilise le « on » : « on a besoin de manger », « on est à la rue »...

Lui proposer d'emblée un hébergement qui n'accepte pas les chiens est voué à l'échec. Même si c'est un long travail, il s'agit d'abord de comprendre la relation que la personne entretient avec son animal, ses enjeux, le statut qu'elle lui confère, pour ensuite travailler avec elle, en fonction de tous ces facteurs, et ne pas tomber dans le sens commun : « On a déjà du mal à s'occuper des hommes, alors les bêtes... ». En s'occupant de la bête, ne s'occupe-t-on pas aussi de l'homme ?...

3.1.3 : L'aire transitionnelle et le service social

On a déjà abordé dans le second chapitre de cette partie documentaire la notion d'objet transitionnel apporté par le psychanalyste Donald W. Winnicott. Un objet transitionnel est une zone intermédiaire qui a pour finalité d'être une défense contre l'angoisse.

L'aire transitionnelle est aussi utilisée en service social. Cette aire est un moyen d'entrer en communication avec l'autre, lorsqu'on s'aperçoit qu'il existe des tensions, des réticences, des

³³ A.M. BERNARD, *La Relation d'aide en service social*, Paris, ERES, 2002, p.31.

angoisses à entrer en relation. En effet, une communication peut s'installer à partir de différentes choses. L'instauration d'une véritable relation peut reposer sur la manière d'accepter l'autre.

Lors d'un accompagnement d'une personne SDF avec chien, avec laquelle on éprouve des difficultés à entrer en relation, cette aire transitionnelle, facilitatrice de l'instauration de la relation et de la communication, peut résider dans la relation qu'entretient la personne avec son animal. Le chien qui a déjà une fonction d'objet transitionnel est investi très fortement par son maître. Le fait d'entrer en communication avec cet objet transitionnel montre à la personne que l'on comprend l'importance de leur relation, et que l'on considère ce binôme. La finalité de cette approche sera de trouver un moyen qui permet d'entrer dans un premier temps dans une communication indirecte mais qui touche directement la personne à accompagner. De plus, c'est en s'intéressant au chien que la personne comprend que l'on s'intéresse à elle, puisqu'on valorise à ce qui lui est cher. De ce fait, s'appuyer sur l'objet transitionnel permettra dans le même temps, d'instaurer la relation de confiance.

3.2 / Les personnes SDF et le service social : le concept de disqualification sociale selon Serge Paugam

3.2.1 : Qu'est-ce que la disqualification sociale ?

La disqualification sociale, correspond à la « logique de la désignation et l'étiquetage et de ses effets sur le plan identitaire »³⁴. Serge Paugam explique que le fait de fréquenter régulièrement les circuits de l'assistance peut représenter une épreuve humiliante pour les personnes, leur présentant une image d'elle-même dégradée. En effet, cette fréquentation régulière des services d'action sociale, crée un phénomène de dépendance, pouvant donner le sentiment d'une infériorité sociale. A partir de ce moment, la personne se sent désignée comme appartenant à une catégorie inférieure de la société. Le fait de devoir rencontrer, voire même d'accepter chez soi parfois la présence d'un travailleur social qui va intervenir dans son budget, dans ses habitudes de vie, c'est reconnaître ce statut « d'assisté », lui-même reconnu par le service et donc par la société. Selon Jeanine Verdès-Leroux, citée dans l'œuvre de Serge Paugam, « le travail social conduit inévitablement à l'étiquetage et à la stigmatisation de catégories présentant des signes d'inadaptation sociale »³⁵. Dans son essai, Serge Paugam fait la distinction entre trois catégories de personnes : les « fragiles », les « assistés » et les « marginaux ». Je vais donc m'intéresser plus particulièrement à la catégorie des marginaux.

Selon Jeanine Verdès-Leroux, les marginaux « sont discrédités par les échecs qui ont jalonnés leur existence. Stigmatisés dans leur entourage, [...], ces individus en marge doivent

³⁴ Serge PAUGAM, *La Disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991, p.25.

³⁵ Ibid., p.26.

endurer quotidiennement l'épreuve de la réprobation sociale »³⁶. Pour commencer, on a pu voir que les personnes marginalisées ont souvent eu un parcours semé d'échecs, de carences et de ruptures. Beaucoup n'ont plus de relations avec leur famille avec qui elles ont connu la violence. Leur situation sociale et professionnelle, peuvent montrer une image négative d'elles-mêmes les montrant comme des êtres instables, paresseux... Le sentiment d'être rejeté aggrave encore leur image. Le risque est que ces personnes perdent leur force, leur volonté et finalement deviennent insensibles au jugement d'autrui paradoxalement. Dans ce cas, elles s'enferment dans leur monde et leur réinsertion devient quasiment impossible car la perspective d'un niveau de vie plus élevé n'est plus un élément mobilisateur. Finalement, ce qui semble important dans ce concept de disqualification sociale, c'est l'acceptation ou la non-acceptation de l'accompagnement social et de la reconnaissance de son utilité.

3.2.2 : L'instauration de la relation de confiance avec les personnes SDF.

Comme on vient de le voir, les personnes SDF ont le sentiment d'être inutiles et sans intérêts pour la société. Leur parcours parsemé de ruptures, de trahisons et d'abandons leur a appris à se méfier des autres personnes : leurs liens affectifs apparaissent comme fragmentés. Le chien représente finalement le seul être de confiance.

L'instauration de la relation de confiance avec ce public n'est donc pas chose gagnée : cela prend du temps, sûrement plus que pour les autres publics. Cette relation de confiance peut donc passer par l'animal qui comme on l'a noté précédemment peut servir d'outil pour entrer en communication avec son propriétaire. La confiance une fois installée, permettra aux personnes de verbaliser leur parcours. De cette manière, elles peuvent enfin se réapproprier leur histoire et en devenir les acteurs. Le tout est de redonner aux personnes une dimension de sujets et non plus d'exclus. Cette vision positive pourra passer par la reconnaissance du statut de maître de l'animal en complimentant la personne sur la bonne tenue de son chien par exemple.

3.3/ Présentations des AAA et d'initiatives de travailleurs

3.3.1 : les Activités Associant l'Animal (AAA)

Dans le second chapitre de cette partie documentaire, j'ai expliqué les différents rôles des animaux auprès de l'homme. L'animal est passé du statut de gibier, de force agricole, et d'utilité, au statut d'animal de compagnie. Depuis maintenant une trentaine d'année, est conféré à l'animal un nouveau statut : le chien comme aide à la thérapie. C'est de ce nouveau statut que sont nées ce qu'on appelle maintenant les Activités Associant l'Animal (AAA). Les AAA proviennent de Belgique. La toute première forme de ces activités répertoriée remonte au IXème siècle : elle

³⁶ *Ibid.*, 118.

consistait à confier des oiseaux à des patients dans un hôpital pour favoriser leur convalescence. A partir du XIX^{ème} siècle ce genre d'initiatives s'est multiplié.

Cependant, jusqu'à récemment, tout ce fonctionnement résultait d'une intuition et d'une observation. C'est à partir des années 1970 avec l'étude sérieuse des interactions homme/animal que l'on a pu constater scientifiquement le soutien qu'apportent les animaux auprès de certains publics. Ethologues, psychologues, psychiatres, médecins, ont mis en commun leurs expériences afin de mettre en évidence comment l'animal pouvait servir de « petits pansements » de l'âme, de régulateurs et de médiateurs. En 1987, l'Institut national de la santé américaine inclut dans son rapport sur les bénéfices de l'animal en santé humaine que « des preuves convaincantes ont été présentées qui permettent de conclure que les animaux de compagnie sont probablement bénéfiques sur le plan médical à la santé de certaines personnes »³⁷. Depuis 1977, se tient tous les trois ans une conférence internationale sur l'avancée de la connaissance des relations homme/animal. La dernière se déroula à Tokyo en 2007. Les pays en voie de développement prennent également de plus en plus en considération la relation homme /animal.

Aujourd'hui l'animal et particulièrement le chien qui est un animal très accessible aux hommes est fortement utilisé pour les publics en difficultés : guide d'aveugle, chien d'assistance pour les personnes handicapées, auprès des personnes âgées... Le chien est devenu une aide technique mais aussi une aide psychologique. De plus, l'animal est maintenant reconnu comme un médiateur exceptionnel. Les mots d'ordre pour créer une AAA bénéfique sont rigueur, imagination, partenariat, respect des personnes et respect de l'animal. Les AAA jusqu'à maintenant sont surtout utilisées dans les Institut Médico-Psychologique (IME), dans les centres éducatifs, dans les maisons de retraite ou les foyers occupationnels. Dans ces structures, il s'agit d'introduire un ou des animaux afin d'apporter un bénéfice au public accueilli.

3.3.2 : interventions sociales auprès de personnes SDF avec chiens

Il a été remarqué par les professionnels utilisant les AAA, que la restauration du lien social se fait plus facilement grâce au biais d'un animal familier. En effet, les personnes peuvent s'exercer sur leur animal à reprendre une place normale dans la société sans risque de jugement négatif de leur part. « La coopération bienveillante de l'animal est toujours acquise, et les effets, semble-t-il, durables »³⁸.

Programme d'aide pour les jeunes vivants dans la rue avec leur animal : cette action se déroule au Canada, à Vancouver. C'est une intervenante de la SPA qui en a eu l'initiative en 2001 avec la collaboration des services sociaux, de vétérinaires et de psychologues. L'objectif de cette action est de sortir les personnes de leur isolement, de les responsabiliser et de prévenir les violences de rues.

³⁷Frédérique CESAIRE, « L'animal, et infatigable travailleur social : un acteur de la médiation ? », in *Le Sociographe*, n°23, 2007, p. 86.

³⁸ *Ibid.*, pp. 89-90.

Les séances ont lieu plusieurs fois par semaine. Pendant ces séances, les animaux peuvent bénéficier de soins vétérinaires et sont nourris, pendant que leur maître reçoivent des conseils et communiquent avec les intervenants. Parallèlement, ce programme inclus une recherche de logement et d'emploi.

Ateliers pour les personnes SDF avec chiens : cette action s'est déroulée en 2007 à Saint-Brieuc. C'est l'association Adaléa, dont l'objet est la lutte contre les exclusions et les violences, qui est à l'origine de celle-ci. Dans le centre de Saint-Brieuc se trouve un lieu d'accueil de jour pour les sans-abri assimilable à la Boussole à Caen. Dans la cour de ce lieu se trouvent des chenils pour accueillir les chiens des personnes pendant que ceux-ci se douchent, se restaurent... Cette action est partie du constat qu'il existait un besoin au niveau de la relation éducative maître/chien. Les maîtres posaient beaucoup de questions, mais l'équipe éducative n'était pas forcément experte en la matière. Les objectifs de l'action étaient d'aider les personnes à se responsabiliser dans leur rôle de maître, de se soucier de la santé de leur animal pour pouvoir se soucier de la leur, et enfin de travailler en partenariat afin de sensibiliser les partenaires qui interviennent dans le cadre de l'insertion ou de l'urgence sociale. Concrètement, le projet reposait sur deux types d'intervention : l'une sous forme de conseils à la santé animale et l'autre sous forme de trois ateliers (un d'informations diverses sur l'hygiène, l'alimentation, les soins..., le second était un atelier pendant lequel la personne exprimait sa relation à son chien par la peinture et le troisième était un atelier d'éducation canine).

Au bilan, cette action a démontré que grâce à l'atelier peinture par exemple, les personnes ont pu s'exprimer et les professionnels ou les partenaires ont pu mieux comprendre la place qu'occupe le chien dans le quotidien des personnes. Le chien était réellement un excellent moyen d'entrer en communication avec les maîtres. Enfin, l'équipe a constaté avec étonnement que pour la plupart, les personnes avaient bien plus de papiers pour leur chien que pour eux-mêmes.

Le Fleuron : le Fleuron est une péniche située à Paris sur les quais de la Seine. C'est un centre d'hébergement pour les personnes SDF d'une capacité de 50 places dont 25 avec l'accueil possible de chiens dans la cabine de leur maître ouvert sept jours sur sept de 18 heures 30 à 8 heures du matin. Cette initiative a vu le jour grâce à l'association de deux partenaires : les Œuvres Hospitalières Française de l'ordre de Malte, dont la vocation est de secourir et soigner les personnes malades et démunies, et la Fondation 30 Millions d'amis, qui participe en finançant l'alimentation pour les chiens, les soins vétérinaires, et le petit équipement (laissez, colliers...), grâce à des dons. Aujourd'hui, le centre d'hébergement fonctionne grâce au travail de plus d'une centaine de bénévoles et de neuf salariés travailleurs sociaux et médico-sociaux. Un vétérinaire intervient également bénévolement deux fois par semaine pour les soins animaliers : « On ne pourrait oublier la bonne santé de l'animal... pour le bien être de l'homme³⁹ ». Un accueil, une écoute ainsi qu'un accompagnement social sont proposés aux personnes afin d'aider les sans-abri vers leur réinsertion.

³⁹ Christophe DE LA MURE, « Un port d'attache pour les sans-abri et leur chien », *in Lien Social*, n°501, 30 septembre 1999.

Les personnes accueillies doivent être dirigées vers ce centre par l'intermédiaire d'associations qui travaillent auprès de ce public.

Les professionnels intéressés par ce genre d'initiatives peuvent faire appel à plusieurs interlocuteurs : l'Association d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie (AFIRAC), qui propose depuis 2002 des modules de formation et la Fondation SOMMER, qui est une fondation dont les trois missions sont d'améliorer la relation homme/animal, d'apporter son soutien à des actions à caractère social ou humanitaire et de financer des recherches sur l'autisme et sur la maladie de Parkinson. L'action de Saint-Brieuc énoncée précédemment a profité d'un appel d'offres lancé par cette fondation, dont le thème était « l'animal familier dans un projet social, éducatif ou thérapeutique ». Après avoir été retenue, la Fondation a attribué une enveloppe de 4100 euros pour permettre de lancer ce projet pour une année.

BILAN DES LECTURES

L'approche documentaire m'a permis d'approfondir mes réflexions. Grâce à l'apport de théories sociologiques, j'ai pu mieux comprendre ce que sont l'exclusion, ses causes et ses conséquences. Ce travail était nécessaire pour saisir les véritables enjeux de la relation SDF/chien. De même, les apports journalistiques ainsi que les résultats de différents travaux de recherche m'ont donné une idée plus dynamique et concrète des multiples dimensions de mon travail.

Mes recherches par rapport à la relation qu'entretiennent les personnes SDF avec leur chien ont bien souvent confirmé les dires des professionnels interrogés dans ma pré-enquête. Elles m'ont en plus apporté un travail d'analyse de ces constats. Les travaux scientifiques effectués sur ce thème et retranscrits dans ce mémoire donnent une valeur crédible à certaines hypothèses émises auparavant.

Le problème majeur de l'insertion par le logement de ces personnes s'est avéré évident : cependant, les recherches en matière de législation et de politiques sociales m'ont permis de mieux connaître les différentes étapes du droit dans cette matière et surtout, les droit des personnes et les dispositifs existants.

Enfin, la recherche documentaire m'a permis d'insérer le service social et plus particulièrement l'approche plus spécifique des assistants de service social, dans mon objet de recherche. J'ai pu ainsi confirmer qu'il existe dans mon sujet une réelle dimension dans la relation SDF/chien à ne pas ignorer. Les missions et la déontologie en travail social ne vont pas à l'encontre de ce constat : lutte contre les exclusions, prise en compte de la globalité des personnes, respect de la dignité... sont autant d'exemples qui permettent d'avancer que l'ampleur des sentiments qu'éprouve une personne SDF pour son chien aura forcément des conséquences sur l'approche de la situation et de son analyse. D'ailleurs, la phase exploratoire dans son ensemble démontre que ce

problème est de plus en plus connu et reconnu dans la profession. Davantage d'acteurs de terrain s'informent, se mobilisent et reconnaissent ce phénomène. Parallèlement, de plus en plus de périodiques généraux ou spécialisés évoquent cette question et mettent en avant les initiatives.

LE BILAN INTERMEDIAIRE : LA PROBLEMATIQUE

Grâce à la phase exploratoire, on se rend compte que le chien d'une personne SDF joue un rôle majeur dans sa vie et dans son « maintien en vie ». Le chien n'a pas le même rôle auprès d'une famille traditionnelle avec un revenu, un logement... Ici le chien fait également office de garde du corps, de chauffage, d'aide à l'intégration dans un groupe hiérarchisé, permet de faciliter la communication avec les autres et répond à la satisfaction de certains besoins comme on l'a montré avec la théorie de la pyramide d'Abraham Maslow.

Après avoir considéré cela, on se rend compte que l'on peut difficilement demander à une personne de mettre de côté l'animal qui lui permet de « survivre ». De plus, le compte rendu des entretiens de la pré-enquête permet de constater que les travailleurs sociaux des services spécialisés considèrent que l'accompagnement social de ces personnes se font dans de meilleures conditions et plus durablement quand l'animal est pris en compte. En effet, prendre en considération le chien lui montre que l'on reconnaît son statut de maître et de responsable de l'animal. C'est une première démarche de valorisation de la personne qui compte tenu de ses conditions de vie manque d'une estime de soi. De plus, en valorisant la personne par la prise en considération de l'animal, la relation de confiance est facilitée puisqu'on lui montre que l'on reconnaît l'importance que son chien a pour elle. Car, l'animal est souvent l'être qui est le plus proche, un peu à l'image d'un membre d'une famille. Enfin, la phase exploratoire montre aussi que des professionnels du social sont de plus en plus intéressés par les AAA et reconnaissent l'aide précieuse que peut apporter un animal dans leur accompagnement : le chien comme support de responsabilisation, de gestion du quotidien, d'éducation et autres.

Pourtant, celui-ci est bien souvent considéré par les services sociaux comme un obstacle à la réalisation de l'accompagnement social de la personne : obstacle par rapport aux représentations négatives sur les chiens des personnes SDF, obstacle à l'obtention d'un hébergement d'urgence, obstacle pour obtenir un logement, etc. Les professionnels non sensibilisés à cette relation singulière SDF/animal ne peuvent pas saisir les enjeux du maintien du lien entre la personne SDF et son chien. En effet, de prime abord, certains constatent que l'accès au logement est déjà à lui seul un véritable parcours du combattant. La présence d'un chien ajoute un frein supplémentaire pour trouver un hébergement d'urgence notamment parce que les centres qui accueillent les chiens sont rarissimes. De plus, pour accéder à un logement autonome les complications sont majorées car les propriétaires ont peur des dégâts que peuvent occasionner l'animal. Le problème est que cette façon

de considérer les choses est telle, que les personnes SDF elles-mêmes, considèrent leur animal comme un obstacle à leur insertion et peuvent s'en servir pour refuser, même inconsciemment, l'accompagnement social. Le fait d'emménager dans un logement constitue un véritable bouleversement identitaire pour la personne qui rapidement perd ses repères constitués avec le temps. Dans le cas présent, on peut donc se demander si la présence du chien est la seule véritable raison de l'échec de l'insertion ? L'angoisse du chien exposée par le maître ne reflète-t-elle pas finalement l'angoisse de son propriétaire à changer son mode de vie ? Cela peut être étayé par le fait que même des personnes SDF sans chien retournent très vite à la rue après avoir bénéficié d'un domicile.

Mais tout ceci ne pourra ni être évalué, ni travaillé avec la personne, si d'emblée le chien est « mis de côté ». Ayant pu constater que la considération du chien était un élément facilitateur de la relation de confiance entre la personne et le travailleur social, et donc pour instaurer un accompagnement social plus durable, ma question sera la suivante :

« En quoi la prise en considération du chien dans un accompagnement social, permet de faciliter la restauration de l'insertion par le logement des personnes SDF ? ».

PARTIE III - L'enquête complémentaire : de la formulation des hypothèses à l'outil d'investigations.

Chapitre 1 : les hypothèses

La question dégagée à l'issue de ma problématique est la suivante : « En quoi la prise en considération du chien dans un accompagnement social, permet de faciliter la restauration de l'insertion par le logement des personnes SDF ? »

Hypothèse descriptive : La prise en considération du chien, permet de faciliter la restauration de l'insertion par le logement des personnes SDF dans un accompagnement social.

Hypothèse explicative : Prendre en considération le chien dans un accompagnement social, permet de s'interroger et de travailler sur tous les obstacles qui empêchent l'insertion par le logement des personnes SDF.

Chapitre 2 : Définition des concepts-clés pour une meilleure compréhension des hypothèses

Dans cette problématique, on peut mettre en évidence plusieurs concepts-clés : l'insertion, la restauration, l'accompagnement social et personnes SDF. J'ai choisi d'inclure « personnes SDF » en concept, car la définition de ce groupe est bien souvent très floue et confondue.

L'INSERTION : déjà, il est important de signaler que le terme « insertion » est un terme finalement très peu défini formellement par les approches contributives. Ce sont les acteurs sociaux qui l'ont construit avec deux grands types d'action : les actions d'insertion professionnelle, et les autres qui recouvrent le reste (santé, logement, éducation...). La notion d'insertion a explosé au moment de la mise en œuvre du RMI. Voici tout d'abord la définition donnée par le *Petit Larousse* : l'insertion, c'est « l'action d'insérer, d'intégrer ». S'insérer maintenant, c'est « trouver sa place, se situer »⁴⁰.

L'insertion, serait donc « l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement. Résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement »⁴¹. Donc, être inséré, ce serait avoir des échanges satisfaisants avec l'environnement. Le *Dictionnaire économique et social* ajoute que l'insertion est souvent associée à l'activité professionnelle. Dans le cadre de ce travail, je m'intéresse plus à la dimension du logement. Si on reprend la définition officielle de l'UNESCO, l'idée de l'insertion par le logement sera de créer avec la personne une situation, lui permettant d'accéder à un logement de façon sereine et satisfaisante. La réussite de cette insertion pourra être évaluée par le constat de la présence effective de la personne dans la durée, dans ce domicile, car cela pourra signifier qu'il se plaît dans son environnement qu'il se sera approprié.

RESTAURATION : Le terme de restauration vient du latin *restauratio* qui signifie renouvellement, rétablissement. Ce terme renvoie communément au métier de restaurateur ou à l'opération architecturale de remettre en état un immeuble vétuste. Ses synonymes sont « réhabilitation », « rénovation » ou encore « réparation ». Cependant, on peut facilement comprendre le sens de l'expression : restaurer l'insertion d'une personne. En fait, la restauration de l'insertion, c'est le rétablissement d'un droit ou d'un fait antérieur. La notion de restauration sous entend également la rénovation d'une situation critique (rétablissement d'un équilibre financier par exemple).

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : étymologiquement, accompagnement vient de « compagnon », désignant « l'action de partager le pain » dans une relation idéale où le partage équitable des ressources est annoncé.

La notion d'accompagnement social est fréquemment utilisée pour caractériser l'intervention de l'assistant de service social. Elle fait référence à une action de soutien sur une

⁴⁰ « Insertion », in *Petit Larousse Illustré*, Paris, Les Editions Françaises, 1983, p. 531.

⁴¹ René Revol, « Insertion », in *Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales*, Paris, Hachette Education, 2002, p. 196.

durée plus ou moins longue pendant laquelle « les efforts des professionnels se joignent à ceux de la personne aidée »⁴². Le terme d'accompagnement social valorise la question de la « demande de l'usager » pour que la relation d'aide puisse s'instaurer en toute légitimité. Ce terme est moins marqué par la notion d'assistance car il atteste d'une volonté partagée d'une relation contractuelle. La personne accompagnée est considérée comme sujet dans un cheminement construit avec elle.

Chapitre 3 : Détermination du champ de l'enquête et construction de l'échantillon

3.1 : La détermination du champ de l'enquête

Le but de mon enquête complémentaire est de confirmer ou d'infirmer les hypothèses que j'ai exposées ci-dessus à la fin de ma phase exploratoire. Elle doit me permettre de récolter de l'information auprès de professionnels sur les sujets que je souhaite maintenant approfondir, afin de tester le degré de validité de mes hypothèses.

L'enquête portera donc sur l'accompagnement social des personnes SDF avec chien. Il s'agit pour moi dans un premier temps de savoir si effectivement la prise en considération du chien permet de faciliter la restauration de l'insertion par le logement des personnes SDF dans un accompagnement social. Si cette première hypothèse est confirmée, mon enquête me permettra dans un second temps de confirmer si cette prise en considération restaure l'insertion par le logement des personnes SDF avec chien parce que cela permet de travailler sur tous les obstacles à l'insertion par le logement des personnes SDF. Par conséquent, l'intérêt de cette enquête est aussi de m'informer sur les manières d'intervenir sur tous ces obstacles.

3.2 : le public interrogé

Afin que mon échantillon soit représentatif, il faut que j'arrive à interroger un nombre suffisant de professionnels. J'ai précisé précédemment qu'à l'heure actuelle, ce sont les services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement de ce public qui sont les plus sensibilisés au sujet, et qui pour certains, travaillent sur des projets sociaux incluant le chien. C'est pourquoi je présenterai cette enquête aux travailleurs sociaux de services spécialisés qui seront sûrement plus à même de me répondre, grâce à la réflexion qu'ils ont pu construire au fur et à mesure de leur expérience professionnelle. Cependant, si je souhaite que les résultats de mon enquête soient représentatifs, pertinents et objectifs, je vais devoir étendre la passation de cette enquête aux services spécialisés d'autres régions, voire d'autres pays. En effet, les services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes SDF sont finalement peu nombreux. Cette façon de faire me permettrait en plus, d'élargir les possibilités, les points de vue et les expériences. Peut-être que

⁴² Chantal LE BOUFFANT et Faïza GUELAMINE, Guide de l'assistante sociale, Paris, DUNOD, 2002, p. 138.

l'accompagnement des personnes SDF avec chien n'a pas été travaillé de la même manière dans d'autres lieux.

Chapitre 4 : Elaboration de l'outil

4.1 : Choix de l'outil

Pour effectuer cette enquête complémentaire, j'ai choisi d'utiliser une grille d'entretien dont la méthode est assimilable à ma grille de pré-enquête. La collecte de mes données sera qualitative afin de comprendre les logiques et les expériences des personnes interrogées. Les questions de ma pré-enquête ne devront pas être orientées afin que les personnes puissent s'exprimer librement et selon leur propre cadre de référence. Les questions seront semi-directives puisqu'elles aborderont des thèmes précis que je souhaite approfondir.

4.2 : La construction de l'outil (cf annexe 3)

Ma grille d'entretien se décompose en quatre objectifs :

- Connaître le contexte d'intervention des personnes interrogées : grâce à celui-ci, j'espère pouvoir effectivement comparer par la suite si les différences d'institutions, de missions de moyens favorise un positionnement et une manière d'intervenir particulière.

- Recueillir de l'information sur l'accompagnement social des personnes SDF avec chien : de cette manière, j'espère m'informer plus précisément sur les pratiques professionnelles et les méthodes d'intervention par rapport au public visé.

- Connaître le point de vue des professionnels sur l'importance de la considération de la relation homme/chien dans leur accompagnement social, en vue de l'insertion par le logement des personnes : là encore, cela me permettra de mieux cerner les similitudes et les différences entre les institutions ou les professionnels. De même, j'espère en analyse pouvoir faire ressortir les raisons des différents points de vue.

- Connaître les différents obstacles à l'insertion par le logement des personnes SDF avec chien : cet objectif me permettra de mieux connaître tous les obstacles qu'il peut exister à l'insertion par le logement des personnes SDF avec chien.

- En fonction de tous ces obstacles, connaître les moyens permettant de restaurer l'insertion par le logement des personnes SDF en prenant en compte leur chien : ce dernier objectif sera celui qui me permettra de connaître ce qui existe actuellement comme moyens pour restaurer l'insertion

par le logement des personnes SDF et la manière de les mettre en œuvre, les difficultés, les bénéfices pour les personnes... Ce dernier objectif pourra également orienter mon travail sur les préconisations.

CONCLUSION : la soumission de cette enquête complémentaire, n'a pas été réalisée auprès des professionnels. Cependant, on peut affirmer que trois cas de figure auraient pu se révéler : soit les hypothèses émises auraient été confirmées, soit elles ne l'auraient été qu'en partie, soit, elles auraient été infirmées par l'enquête.

PARTIE IV : LES PRECONISATIONS EN TERME D'INTERVENTION ET D'ACTION SOCIALE

Il s'agit dans cette partie de dresser des perspectives pour l'intervention, afin de faire évoluer ce travail de recherche vers l'action. Afin de construire cette dernière partie, j'ai décidé de travailler comme si mes hypothèses avaient été validées par l'enquête complémentaire. Les préconisations en terme d'intervention qui vont suivre sont donc formulées à partir des constats émis par les professionnels interrogés lors de la pré-enquête, des résultats et des informations apportés par la partie documentaire, et à partir du postulat que mes hypothèses aient été confirmées par l'enquête complémentaire. Si mes hypothèses sont confirmées, cela sous-entend que la prise en considération du chien facilite la restauration de l'insertion par le logement des personnes SDF dans un accompagnement social, car cela permet de s'interroger et de travailler sur tous les obstacles qui empêchent l'insertion par le logement des personnes SDF.

Tout d'abord, il est important d'examiner à nouveau la question de départ et de ce qu'elle a pu révéler : « Quels liens la personne SDF construit-elle avec son chien ? ». Poser cette question m'a permis de me rendre compte de la force de ces liens, de leur complexité mais aussi des freins qu'ils pouvaient représenter. En effet, à cet instant de ma recherche, il est ressorti que les liens qui existaient entre les maîtres et leur chien ne permettaient pas que l'on mette l'animal de côté dans son accompagnement social, et qu'en même temps, il pouvait représenter un frein pour l'insertion des personnes, et notamment dans l'insertion par le logement. C'est une nouvelle question qui était

nécessaire afin de vérifier l'exactitude de ces constats et de leurs raisons : « Les liens qu'entretiennent les personnes SDF et leur chien ont-ils un impact sur leur insertion par le logement ? ». Ensuite, l'approche documentaire a apporté de nouvelles informations. En approfondissant mes connaissances sur la réalité des difficultés à vivre en situation d'exclusion, sur les impacts psychologiques, sociaux et affectifs, il est finalement apparu que le chien, même s'il apparaissait comme un obstacle certain à l'insertion par le logement des personnes, n'en était pas la seule cause ; d'autres paramètres entraient en compte. Le troisième chapitre sur le rôle des assistants de service social a également permis de mieux saisir les intérêts de prendre en considération le chien dans son accompagnement et des possibilités d'actions allant dans cette perspective.

Dans cette partie, je ne reprendrai pas les actions déjà expliquées dans le troisième chapitre de la phase documentaire : ces actions sont déjà mises en œuvre et j'ai déjà pu montrer leurs intérêts. Voici donc, les préconisations en terme d'intervention qui découlent des résultats de ce mémoire selon les modes d'intervention pratiqués en service social :

Préconisation d'actions pour les personnes SDF accompagnées de chiens ou non : ces préconisations s'adressent aux personnes SDF en général. En effet, ce sont celles qui répondent aux autres freins à l'insertion par le logement que l'animal. Seulement, si on part du postulat que la prise en considération de l'animal facilite l'instauration de la relation de confiance, je pense que les personnes avec chien pourront y accéder sous condition que leur animal ait été pris en considération dans l'accompagnement préalable à leur orientation dans les groupes d'actions collectives ou dans un travail d'ISAP approfondi.

- ***Intervention Sociale d'Aide à la Personnes (ISAP)*** : on a pu se rendre compte qu'il pouvait être très difficile pour les personnes en errance depuis longtemps, d'envisager d'accéder à un logement. En effet, cette possibilité remet en question tous les repères sur lesquels ils ont appris à vivre au fur et à mesure du temps. C'est pourquoi, dans les faits, on peut remarquer que des personnes SDF avec ou sans chien, en phase d'insertion par le logement, peuvent mettre en échec les actions entreprises. Plus qu'un accompagnement spécifique des personnes SDF avec chien, nous nous situons plus ici, dans un accompagnement des personnes SDF en général. Il semble nécessaire qu'il existe des étapes préalables au relogement des personnes : travail sur le changement de situation, travail sur le changement de repères, travail sur l'investissement et l'appropriation de son logement... De même, à un niveau individuel, il semble important, au moins dans un premier temps d'être disponible pour les personnes quant à l'accompagnement dans les démarches administratives qui peuvent être perçues comme des sources d'angoisses supplémentaires.

- ***Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC)*** : je m'intéresserai plus longuement sur l'ISIC. De plus, l'ISIC me permet ici de citer les partenaires pouvant se révéler adaptés aux actions proposées.

- Groupes de parole, qui reprend le thème de l'angoisse d'accéder à un logement : ces groupes pourraient être organisés par les services d'accompagnement des personnes SDF et qui participent à l'accompagnement par le logement de ces personnes comme le CAO par exemple : ces groupes pourraient s'adresser aux personnes SDF qu'elles soient accompagnées de chien ou non. Il s'agirait ici de mettre en lien des personnes qui viennent d'accéder à un logement ou en phase d'accès à un logement pour échanger sur leurs appréhensions, leurs peurs, leurs inquiétudes. Il pourrait être également intéressant de proposer à des personnes qui ont vécu à la rue et dont leur insertion par le logement s'est révélée positive, de venir témoigner lors de ces groupes. Cela permettrait aux autres de constater qu'il est possible de s'en sortir en écoutant les conseils qui permettent de mieux comprendre les erreurs à ne pas faire, à savoir qu'il existera des moments difficiles mais qu'ils peuvent les surmonter...

- Réunions d'informations : accéder à un logement signifie de nouvelles responsabilités. Papiers administratifs, nouveaux droits, contacts avec différents services, compréhension d'un nouveau vocabulaire..., peuvent alimenter l'angoisse qui existe déjà au simple fait d'obtenir un logement. Ces groupes pourraient être adressés aux mêmes personnes que le précédent. Les partenaires à ces groupes pourraient être variés : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pourrait intervenir pour informer les personnes sur leurs droits en matière d'allocations, sur la salubrité ou l'insalubrité d'un logement, sur la manière de remplir les déclarations trimestrielles, sur l'importance de prévenir leur service en cas de changement de situation... Un représentant d'un bailleur public pourrait également intercéder, afin de leur présenter leurs droits et devoirs dans le logement, dans l'immeuble... Ici, une partie sur le fait d'être propriétaire d'un chien pourrait être abordée. Un travailleur social du Conseil Général pourrait les informer sur les possibilités qui s'offrent à eux en cas de difficulté, les personnes à contacter, afin de prévenir les problèmes d'expulsions...

Préconisations d'actions pour les personnes SDF avec chien exclusivement :

- **ISIC** : des ateliers comme on a pu le voir précédemment peuvent être organisés. Les centres d'accueil comme celui de la Boussole pourraient être efficaces pour organiser ce genre d'atelier, car en général, les chiens y sont déjà acceptés et donc la relation de confiance est bien installée. Cependant, il serait opportun que les autres services comme ceux du Conseil Général, des centres d'hébergement ou encore des services d'accompagnement connaissent l'existence de ces groupes pour pouvoir les proposer au public ciblé. L'ISIC que je vais vous présenter serait adressée aux personnes en phase d'insertion par le logement. On a vu que les personnes redoutent souvent que leur chien ne puisse s'adapter au fait d'être plus longuement enfermé. Il pourrait donc être intéressant de dialoguer un éducateur canin qui les informe et les aide sur la manière d'éduquer un chien dans un logement afin que cela se passe le mieux possible : comment réagir quand son chien

occasionne des dégradations, comment faire pour qu'il se sente chez lui, quelle place lui donner dans ce logement... Afin de financer ce genre d'atelier, il serait possible de formuler une demande à la Fondation SOMMER que j'ai présentée précédemment.

- **Sensibilisation des bailleurs** : les bailleurs sont des personnes qui de manière directe interviennent dans l'insertion par le logement des personnes. Les faits montrent que les bailleurs choisissent plus facilement une personne sans animal, qu'une personne avec. Une sensibilisation auprès ces personnes sur les liens qui existent entre les personnes et leur chien leur permettrait peut-être de reconsidérer dans certains cas leur position. De même, cette sensibilisation serait l'occasion de leur rappeler leurs droits, mais aussi leur devoir, en leur rappelant l'article 10 de la loi du 9 juillet 1970 qui stipule qu'« est réputée non écrite toute stipulation tendant à interdire la détention d'un animal dans un local d'habitation dans la mesure où elle concerne un animal familier ». Bien sûr en ajoutant que « cette détention est toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci ».

- **Sensibilisation des élus** : il est important de sensibiliser les élus qui interviennent dans les projets de création des centres d'hébergement, afin qu'ils puissent réfléchir sur les possibilités de créer des centres pouvant accueillir les chien. En les sensibilisant au problème, on leur permet de mieux comprendre les intérêts d'un tel accueil. De plus, la loi instituant le droit au logement opposable stipule que l'orientation des personnes dans les structures d'hébergement doit être adaptée à leur situation. C'est pourquoi la sensibilisation des élus peut être un moyen de favoriser l'accueil de personnes avec chien en cas de création de centres d'hébergement.

- **Formation des travailleurs sociaux** : on a constaté que généralement, les travailleurs sociaux des services spécialisés étaient plus sensibilisés et reconnaissaient mieux l'importance de prendre en considération les liens qui existent entre les personnes SDF et leur chien dans leur accompagnement social. Il serait intéressant de donner la possibilité à ceux des services non spécialisés mais pouvant accompagner dans certains cadres ce public, une formation. Cette formation traiterait de la nature des liens qui existe entre les personnes et leur chien et sur les intérêts à les prendre en compte dans leur accompagnement. De plus, cette formation leur donnerait des conseils sur la manière de prendre en compte ces liens (utilisation de ces liens pour communiquer avec la personne, pour la valoriser...). Il ne s'agirait pas ici de « forcer » les personnes à accepter les chiens systématiquement dans leurs entretiens : certains peuvent avoir peur de cet animal ou de l'animal d'une manière générale. Il s'agirait plutôt de rendre présent le chien dans l'accompagnement, même si celui-ci n'est pas là physiquement en expliquant les raisons du refus de sa présence.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche, je retiendrai dans ce travail l'émotion « bizarre » qu'apporte le fait de se faire « transporter » sans s'en rendre compte par les résultats de ses recherches. Au tout début de mon travail, quand j'expliquais que j'allais faire un mémoire en rapport avec le public SDF, on me répondait à chaque fois : « Ah oui ! Tu vas parler de leur difficulté pour le logement alors ! ». Je répondais alors que ce n'était pas du tout mon intention et que le logement n'était pas un thème que je souhaitais approfondir dans mon mémoire. Je pressentais évidemment que je rencontrerai ce thème ponctuellement dans mes recherches puisque la personne SDF n'a pas de logement... mais ce n'était pas ma préoccupation principale. Je souhaitais travailler la relation homme/chien dans un travail d'accompagnement avec les personnes SDF, mais de manière générale. Comme on peut le constater, le logement au fur et à mesure, s'est imposé dans mon travail au point qu'il est devenu le point central de ma problématique et de mon enquête.

Au fur et à mesure il a bien fallu que je me rende à l'évidence : ma pré-enquête m'avait incontestablement amené à traiter plus particulièrement ce sujet. Finalement, je ne regrette pas d'avoir été guidée par mes recherches que j'ai trouvées riches et donc passionnantes du début à la fin.

Au départ, la méthodologie du mémoire que l'on m'avait présentée me paraissait extrêmement compliquée et floue. Au fur et à mesure de mon travail, à force de l'appliquer, elle m'est apparue de plus en plus claire. Lorsque j'ai pris conscience qu'en fait, la démarche de l'expertise était finalement très proches des interventions sociales traditionnelles, je m'y suis mieux retrouvée : recueil d'informations, analyse, compréhension, diagnostic, plan d'actions ont pris leur place progressivement.

Ce mémoire m'aura appris que quelle que soit la question que l'on se pose dans notre travail sur un fait social ou sur la méthodologie, la démarche de l'expertise peut y répondre. Il ne s'agira pas forcément de réaliser un travail de recherche aussi élaboré, mais au moins d'organiser sa réflexion grâce aux différentes étapes de l'expertise.

A

N

N

E

X

E

S

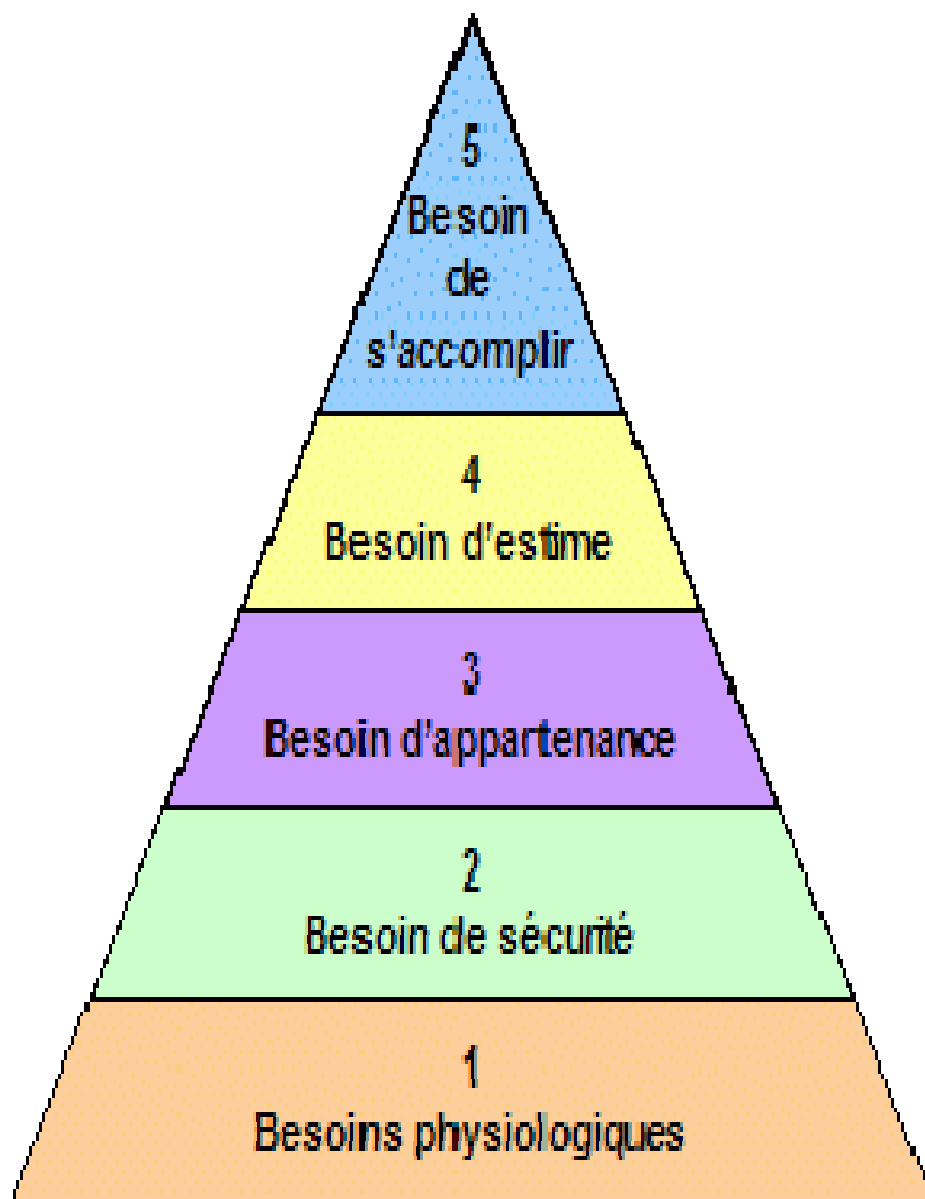
ANNEXE 1 : OUTIL DE PRE – ENQUÊTE

OBJECTIFS	THEME	SOUS-THEMES	QUESTION	SOUS-QUESTIONS
I. Recueillir de l'information générale sur les personnes SDF qui ont un ou des chiens ?	1. Les chiens des personnes SDF	1.1. La proportion de personnes SDF qui ont un ou des chiens. 1.2. L'âge et le sexe des personnes SDF qui ont un ou des chiens 1.3. Espèces des chiens appartenants aux personnes SDF.	1. Selon vous, quelles sont les personnes SDF qui possèdent un ou des chiens ?	1.1 Quelle proportion de personnes SDF possède un ou des chiens ? 1.2. En général quel âge et quel sexe ont les personnes SDF ayant un ou des chiens (plutôt jeunes, pas d'âge en particulier... ?) 1.3. Quel genre de chiens les personnes SDF ont-elles ? Pourquoi ?
II. Recueillir de l'information sur la relation d'une personne SDF avec son ou ses	2. <u>La relation d'une personne SDF avec son ou ses chiens.</u>	2.1. La dimension affective	2. Selon vous, quelles sont les caractéristiques de la relation d'une personne SDF avec	2.1. Comment se manifeste la dimension affective dans la relation d'une personne SDF avec son ou ses chiens ?

chiens.		<p>2.2. La dimension physique (<i>protection : garde du corps, chaleur...</i>)</p> <p>2.3. Autres dimensions</p>	son ou ses chiens ?	<p>2.2. Comment se manifeste la dimension physique dans la relation d'une personne SDF avec son ou ses chiens ?</p> <p>2.3. Selon vous, la relation entre une personne SDF et son chien comprendrait-elle d'autres approches ?</p>
<p>III. Recueillir de l'information sur les difficultés que rencontrent les personnes SDF par rapport au fait qu'ils aient un ou des chiens.</p>	<p>3. <u>Les difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport au fait qu'ils aient un ou des chiens.</u></p>	<p>3.1. Les représentations de la population</p> <p>3.2. L'hébergement d'urgence</p> <p>3.3. Le logement</p> <p>3.4. Les difficultés financières</p> <p>3.5. Autres difficultés</p>	<p>3. Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport au fait qu'ils aient un ou des chiens ?</p>	<p>3.1. Les représentations de la population envers les SDF constituent-elles une difficulté pour les personnes SDF (ainsi que le fait que certains ont un chien) ?</p> <p>3.2. Quelles sont les difficultés que rencontrent les personnes SDF pour l'hébergement d'urgence*?</p> <p>3.3. Quelles sont les difficultés de logement que rencontrent les personnes SDF*?</p> <p>3.4. Quelles sont les difficultés financières que rencontrent les personnes SDF*?</p> <p>3.5. Les personnes SDF rencontrent-elles d'autres difficultés*?</p> <p>*par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s) ?</p>
<p>IV. Recueillir de l'information sur l'analyse des difficultés des personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s)</p>	<p>4. <u>L'analyse des difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s).</u></p>	<p>4.1. Les causes des difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s)?</p> <p>4.2. Les conséquences des difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s)?</p>	<p>4. Selon vous, quelle analyse pouvez-vous faire des difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s)?</p>	<p>4.1. Comment expliquez-vous ces difficultés ?</p> <p>4.2. Quelles sont les conséquences de ces difficultés ?</p>
<p>V. Recueillir de l'information sur les solutions</p>	<p>5. <u>Les solutions apportées aux difficultés des</u></p>	<p>5.1. Les solutions des personnes SDF</p>	<p>5. Selon vous, quelles sont les solutions apportées</p>	<p>5.1. Quelles solutions apportent les SDF*?</p>

<p>apportées aux difficultés rencontrées par les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s).</p>	<p><u>personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s).</u></p>	<p>5.2. Les solutions politiques</p> <p>5.3. Les solutions des centres d'hébergement</p> <p>5.4. Les solutions des associations.</p> <p>5.5. Les autres solutions</p>	<p>aux difficultés que rencontrent les personnes SDF par rapport à la relation qu'ils entretiennent avec leur(s) chien(s)?</p>	<p>5.2. Quelles solutions apportent les pouvoirs publics*?</p> <p>5.3. Quelles solutions apportent les centres d'hébergement*?</p> <p>5.4. Quelles solutions apportent les associations* ?</p> <p>5.5. Selon vous, d'autres solutions sont-elles envisageables * ?</p> <p>*face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur relation avec leur(s) chien(s) ?</p>
<p>VI. Recueillir de l'information sur le rôle de l'assistant social dans l'accompagnement d'une personne SDF ayant un ou des chiens.</p>	<p>6. <u>Le rôle de l'assistant de service social dans l'accompagnement d'une personne SDF ayant un ou des chiens.</u></p>	<p>6.1. Les difficultés sociales des personnes SDF avec chien(s) ?</p> <p>6.2. Les potentiels des personnes SDF ayant un ou des chiens</p> <p>6.3. La prise en compte de la relation d'une personne SDF avec son chien dans son accompagnement social</p> <p>6.4. Des idées d'action qui pourraient être envisagées, utilisant la relation de la personne SDF avec son chien dans l'accompagnement social ?</p>	<p>6. Quel est le rôle de l'assistant social dans l'accompagnement d'une personne SDF ayant un ou des chiens ?</p>	<p>6.1. Quelles sont les difficultés sociales que rencontrent les personnes SDF avec chien(s) ?</p> <p>6.2. Quels sont les potentiels des personnes SDF ayant un ou des chiens ?</p> <p>6.3. Prenez-vous en compte la relation d'une personne SDF avec son ou ses chiens dans votre accompagnement ?</p> <p>6.3.1. Si non, pourquoi ?</p> <p>6.3.2. Si oui, pourquoi ?</p> <p>6.3.3. En règle générale, est-ce que vos collègues prennent en compte la relation d'une personne SDF avec son ou ses chiens dans votre accompagnement ?</p> <p>6.4. Auriez-vous des idées d'action pouvant être envisagées, utilisant la relation de la personne SDF avec son chien dans l'accompagnement social ?</p>

ANNEXE 2 : PYRAMIDE DES BESOINS D'ABRAHAM MASLOW



ANNEXE 3 : OUTIL D'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

OBJECTIFS	THEMES	SOUS-THEMES	QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS
I- Connaître le contexte d'intervention des	1-Contexte d'intervention des professionnels	1.1-Statut 1.2-Institution	1-Pouvez-vous me décrire votre contexte	1.1-Quel est votre statut ? 1.2-Pour quelle

professionnels interrogés	interrogés	1.3-Missions 1.4-Publics rencontrés	d'intervention ?	institution travaillez-vous ? 1.3-Quelles sont vos missions ? 1.4-Quels sont les publics que vous accompagnez ?
II-Recueillir de l'information sur l'accompagnement social des personnes SDF avec chien.	2-Accompagnement social des personnes SDF avec chien.	2.1-Les moyens 2.2-Les outils 2.3-Les étapes 2.4-Le partenariat 2.5-Les acteurs 2.6-Ouverture du réseau 2.7-La formation	2-Comment procédez-vous lors d'un accompagnement social de personnes SDF avec chien en vue de leur insertion par le logement ?	2.1-Quels sont les moyens dont vous disposez pour *? 2.2-Quels outils (méthodologiques par exemple) utilisez-vous * ? 2.3-Quelles sont les étapes de l'accompagnement *? 2.4-Travaillez-vous en partenariat *? Si oui, avec qui ? 2.5-Quels sont les acteurs mobilisés dans ce champ ? 2.6-Essayez-vous d'ouvrir votre réseau de partenaire par rapport à des actions déjà existantes *? 2.7-Avez-vous déjà suivi une formation spécifique pour intervenir auprès des personnes SDF avec chiens, ou l'envisagez-vous *? *l'accompagnement social des personnes SDF avec chien ?
III-Connaître le point de vue des professionnels sur l'importance de la considération de la relation homme/chien dans leur accompagnement social, en vue de l'insertion des personnes par le logement.	3-Point de vue des professionnels sur l'importance de la considération de la relation homme /chien dans leur accompagnement social, en vue de leur insertion par le logement.	3.1- Les intérêts 3.2- Les freins 3.3- Les possibilités	3-Quels est votre point de vue sur l'importance de la considération de la relation homme/chien dans votre accompagnement social, en vue de leur insertion par le logement ?	3.1- Selon vous, quels sont les intérêts, à prendre en considération la relation homme/chien* ? 3.2- Quels sont les freins que vous pouvez rencontrer à prendre en considération la relation homme/chien* ? 3.3- Quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour prendre en considération la relation homme/chien* ? *dans votre accompagnement social en vue de l'insertion par le logement des personnes ?
IV-Connaître les différents obstacles à l'insertion par le	4-Les différents obstacles à l'insertion par le logement des	4.1- L'acceptation des centres d'hébergement.	4-Quelles sont les différents obstacles à l'insertion par le logement des personnes	4.1- Les centres d'hébergement acceptent-ils les personnes SDF avec

logement des personnes SDF avec chien.	personnes SDF avec chien.	<p>4.2- L'acceptation des bailleurs publics et privés.</p> <p>4.3- Le manque de sensibilisation des acteurs de l'immobilier.</p> <p>4.4- L'angoisse des personnes à accéder au logement.</p> <p>4.5- Autres.</p>	SDF avec chien.	<p>chien ?</p> <p>4.2- Les bailleurs sociaux publics ou privés ont-ils des réticences à accepter les personnes SDF avec chien ?</p> <p>4.3- Selon vous, existe-t-il un manque de sensibilisation sur le sujet auprès des acteurs de l'immobiliers ?</p> <p>4.4- L'angoisse des personnes SDF à accéder au logement constitue-t-il selon vous un obstacle à l'insertion par le logement de ces personnes ?</p> <p>4.5- Voyez-vous d'autres difficultés d'insertion par le logement des personnes SDF avec chien ?</p>
V-En fonction des différents obstacles connus, connaître les moyens permettant de restaurer l'insertion par le logement des personnes SDF en prenant en compte leur chien.	5-Les moyens permettant de restaurer l'insertion par logement des personnes SDF en prenant en compte leur chien.	<p>5.1- ISAP</p> <p>5.2- ISIC</p> <p>5.3- Partenariat</p> <p>5.4- La sensibilisation des acteurs de l'immobilier (privé et publics)</p> <p>5.5- La mobilisation des partenaires sociaux</p> <p>5.6- Les autres moyens</p>	5- Quels sont les moyens permettant de restaurer l'insertion par le logement des personnes SDF en prenant en compte leur chien.	<p>5.1- Dans vos ISAP, quelle manière employez-vous pour* ?</p> <p>5.2- Utilisez-vous des ISIC dans votre travail dont le but est de* ? Si oui, quelles sont-elles ?</p> <p>5.3- Le partenariat est-il un moyen de* ?</p> <p>5.4- La sensibilisation des acteurs de l'immobilier est-il un moyen participant à* ?</p> <p>5.5- La mobilisation, des partenaires sociaux comme les CHRS ou foyers d'urgence par exemple est-il un moyen permettant de* ?</p> <p>5.6- Selon vous existe-t-il d'autres moyens permettant de* ?</p> <p>* restaurer l'insertion par le logement des personnes SDF en prenant en compte leur chien ?</p>

B

I

**B
L
I
O
G
R
A
P
H
I
E**

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BERNARD A.M., DEMMOU J., GARGAN V., GIRARDET M., JOLICOEUR G., PERIE C., *La relation d'aide en service social*, Erès, 2002

- BOUQUET Brigitte et GARCETTE Christine, *Assistante sociale aujourd'hui*, Paris, Editions Maloine, « Professions de santé », 1998.
- BOURDIEU Pierre (sous la direction de), *La misère du monde*, Paris, « Libre examen. Documents », Editions du Seuil, 1993
- CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris Fayard, 1995
- DE GAULEJAC Vincent et TABOADA Léonetti, *La Lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer, « Sociologie clinique », 1994
- DELORT Robert, *Les Animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, « Points », 1984.
- FRETIGNE Cédric, *Sociologie de l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, « Logiques Sociales », 1999
- GUELAMINE Faïza et LE BOUFFANT Chantal, *Guide de l'assistante sociale*, Paris, Dunod, 2002
- GUILLOU Jacques et MOREAU DE BELLAING Louis, *Figures de l'exclusion : parcours de Sans Domicile Fixe*, Paris, L'Harmattan, 2003
- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE, *Exclusion Sociale et Pauvreté en Europe*, Paris, La Documentation Française, 2001
- PAUGAM Serge, *La Disqualification sociale*, Paris, Editions PUF, « Sociologies », 1991
- PICHAUD Clément et THAREAU Isabelle, *Vivre avec des personnes âgées : à domicile, en établissement*, Lyon, Chronique Sociale, 1998
- QUESEMAND ZUCCA Sylvie, *Je vous salis ma rue. Clinique de la désocialisation*, Paris, Editions Stock, « Un ordre d'idées », 2007
- VUILLEMENOT Jean-Luc, *La Personne âgée et son animal : pour le maintien du lien*, Ramonville, Erès, « Pratiques du champ social », 2003
- WINICOTT Donald W., *Jeu et réalité : l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 1975.
- WODON Quentin, *Logement : le droit des exclus*, Paris, Coll « le Social en acte », Editions Ouvrières, 1992.

Revue

- BOURDIEU Pierre, « Le Capital Social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 31, n° 31, 1980, pp. 2-3.

BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 30, n° 30, 1979, pp. 3-6.

BROHM Jean-Marie, « Mon chien, c'est quelqu'un », in *Panoramiques*, n°31, 4^{ème} trimestre 1997, pp. 33-42.

CESAIRE Frédérique, « L'animal, cet infatigable travailleur social : un acteur de médiation ? », in *le Sociographe*, n°23, 2007, pp. 83-93.

CHANTEPIE Céline, « Compagnons de galère : le coq d'Eddy, les chiens et les SDF », in *le Sociographe*, n°23, 2007, pp.23-27.

CHEVALLEREAU Emmanuelle, « Le droit au logement opposable exige des moyens exceptionnels », in *Le Monde*, 2 octobre 2007.

DAUPHIN Sandrine, « Le travail social : de quoi parle-t-on ? », in *Informations sociales*, n°152, 2009, p. 8-10.

DE LA MURE Christophe, « Un port d'attache pour les sans-abri et leur chien », in *Lien Social*, n° 501, 30 septembre 1999.

ROBIN Yves-Marie, « Un été avec les jeunes errants et leurs chiens », in *Ouest France*, n°27 octobre 2007.

VARINI Eléonore, « Toucher au chien, c'est toucher à l'homme », in *ASH Magazine*, n° 26, mars/avril 2008, pp. 16-17.

Usuels

REVOL René, Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales, Paris, Hachette Education, 2002.

Petit Larousse Illustré, Paris, Les Editions Françaises, 1983.

Autres sources

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL, MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE, *Rapport au ministre chargé des affaires sociales*, Rennes, Ed ENSP, 2007 ;

LETTRE de François Mitterand à tous les français en avril 1988 lors de la campagne présidentielle.

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2006-2009 du
Calvados, Conseil Général du Calvados , pp. 25 et 37.

www.logement.gouv.fr sur la loi de cohésion sociale

www.30millionsdamis.fr sur la détention des chiens dans les logements locatifs